

Etats financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2015

COMpte DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2015	31 mars 2014*
Chiffre d'affaires	(5)	6 163	5 726
Coût des ventes		(5 237)	(4 804)
Frais de recherche et développement	(6)	(112)	(122)
Frais commerciaux		(199)	(204)
Frais administratifs		(297)	(328)
Résultat opérationnel	(5)	318	268
Autres produits	(7)	4	-
Autres charges	(7)	(943)	(106)
Résultat d'exploitation	(5)	(621)	162
Produits financiers	(8)	109	64
Charges financières	(8)	(246)	(223)
Résultat avant impôts		(758)	3
Impôt sur les bénéfices	(9)	8	94
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(13)	(64)	70
Résultat net des activités poursuivies		(814)	167
Résultat net des activités non poursuivies	(4)	113	399
RESULTAT NET		(701)	566
Résultat net des activités poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		(823)	160
- aux participations ne donnant pas le contrôle		9	7
Résultat net des activités non poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		104	396
- aux participations ne donnant pas le contrôle		9	3
Résultat net par action (en €)			
- Résultat de base	(10)	(2,32)	1,80
- Résultat dilué	(10)	(2,31)	1,78
Résultat net par action (en €)			
- Résultat de base des activités poursuivies	(10)	(2,66)	0,52
- Résultat dilué des activités poursuivies	(10)	(2,65)	0,51
Résultat net par action (en €)			
- Résultat de base des activités non poursuivies	(10)	0,34	1,28
- Résultat dilué des activités non poursuivies	(10)	0,33	1,27

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2015	31 mars 2014*
Résultat net de la période		(701)	566
Réévaluation des engagements de retraites à prestations définies		(598)	107
Impôt sur les éléments non recyclables	(9)	99	(54)
Eléments non recyclables en résultat		(499)	53
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>		-	-
Gains (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente		(1)	(15)
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture		(34)	(1)
Ecart de conversion		304	(326)
Impôt sur les éléments recyclables	(9)	6	4
Eléments recyclables en résultat		275	(338)
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>		(80)	(69)
Autres éléments du résultat global		(224)	(285)
<i>dont attribuable aux activités non poursuivies</i>	(4)	(172)	(165)
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		(925)	281
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		(954)	285
- aux participations ne donnant pas le contrôle		29	(4)
Total comprehensive income attributable to equity shareholders arises from :			
- Continuing operations		(881)	42
- Discontinued operations		(73)	243
Total comprehensive income attributable to minority equity arises from :			
- Continuing operations		15	5
- Discontinued operations		14	(9)

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Ecart d'acquisition	(11)	688	5 269
Immobilisations incorporelles	(11)	444	2 053
Immobilisations corporelles	(12)	656	2 968
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	(13)	327	545
Autres titres de participation	(14)	36	160
Autres actifs non courants	(15)	473	510
Impôts différés	(9)	732	1 647
Total des actifs non courants		3 356	13 152
Stocks et en-cours	(16)	821	2 972
Contrats de construction en cours, actif	(17)	2 554	3 951
Clients et comptes rattachés	(18)	1 470	4 450
Autres actifs opérationnels courants	(19)	1 957	3 133
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	(20)	61	26
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 599	2 276
Total des actifs courants		8 462	16 808
Actifs destinés à la vente	(4)	21 415	293
TOTAL DE L'ACTIF		33 233	30 253

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	(22)	4 134	5 044
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		90	65
Total capitaux propres		4 224	5 109
Provisions non courantes	(24)	283	710
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	(25)	461	1 525
Emprunts non courants	(26)	2 847	4 009
Dettes non courantes sur contrats de location-financement	(26)	341	398
Impôts différés	(9)	11	176
Total des passifs non courants		3 943	6 818
Provisions courantes	(24)	1 031	1 191
Emprunts courants	(26)	1 947	1 250
Dettes courantes sur contrats de location-financement	(26)	51	47
Contrats de construction en cours, passif	(17)	3 455	8 426
Fournisseurs et comptes rattachés		917	3 819
Autres passifs opérationnels courants	(28)	2 492	3 593
Total des passifs courants		9 893	18 326
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	(4)	15 173	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		33 233	30 253

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2015	31 mars 2014*
Résultat net		(701)	566
Dotations aux amortissements, dépréciations, charge relative aux paiements fondés sur des actions et autres		311	565
Ajustement des flux relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés		25	(17)
Plus/moins-values sur cessions d'actifs		(242)	(23)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)		109	(6)
Charge d'impôt différé inscrite au compte de résultat	(9)	77	(162)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation - hors variation du besoin en fonds de roulement		(421)	923
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation	(21)	726	(302)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation (**)		305	621
<i>Dont flux opérationnels liés aux activités non poursuivies (**)</i>	<i>(4)</i>	<i>163</i>	<i>415</i>
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		22	33
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (coûts de R&D capitalisés inclus)		(756)	(811)
Augmentation/(diminution) des autres actifs non courants		(52)	(2)
Acquisition d'activités après déduction de la trésorerie acquise		(50)	(116)
Cession d'activités après déduction de la trésorerie cédée		623	17
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements		(213)	(879)
<i>Dont flux d'investissements liés aux activités non poursuivies</i>	<i>(4)</i>	<i>593</i>	<i>(645)</i>
Augmentation/(réduction) de capital y compris celles souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle		15	35
Dividendes versés y compris versements aux participations ne donnant pas le contrôle		(10)	(267)
Emissions d'emprunts obligataires		-	500
Remboursements d'emprunts obligataires		(780)	(26)
Variation nette des emprunts courants et non courants		471	332
Variation nette des dettes sur contrats de location-financement		(39)	(38)
Variation nette des valeurs mobilières de placement et autres actifs et passifs financiers courants		7	15
Variation nette de la trésorerie liée au financement		(336)	551
<i>Dont flux de financement liés aux activités non poursuivies</i>	<i>(4)</i>	<i>(193)</i>	<i>63</i>
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(244)	293
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		2 276	2 147
Incidence des variations de taux de conversion		229	(142)
Autres variations		8	(22)
Transfert vers actifs destinés à la vente		(670)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		1 599	2 276
<i>Impôts payés</i>		<i>(249)</i>	<i>(262)</i>
<i>Net des intérêts reçus et payés</i>		<i>(238)</i>	<i>(202)</i>

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

** Incluant l'impact des créances cédées et dé-comptabilisées pour € 105 millions au 31 mars 2015, comme décrit dans les Notes 2.3.14 et 4.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2015	31 mars 2014*
Analyse de la variation de la trésorerie nette/(endettement net) (1)		
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(244)	293
Variation nette des valeurs mobilières de placement et des autres actifs et passifs financiers courants	(7)	(15)
Variation nette des obligations	780	(474)
Variation nette des emprunts courants et non courants	(471)	(332)
Variation nette des dettes sur contrats de location-financement	39	38
Transfert vers actifs disponibles à la vente	(387)	-
Dettes nettes des entités acquises à leur date d'acquisition et autres	185	(172)
Diminution/(augmentation) de l'endettement net	(105)	(662)
Trésorerie nette/(endettement net) en début de période	(3 038)	(2 376)
Trésorerie nette/(endettement net) en fin de période	(27)	(3 038)

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

(1) La trésorerie nette/(endettement net) se définit comme la somme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des valeurs mobilières de placement, des autres actifs financiers courants et des autres actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (voir Note 15), déduction faite de la dette financière (voir Note 26).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>(en millions d'€, à l'exception du nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 mars 2013	308 158 126	2 157	875	3 648	(1 686)	4 994	93	5 087
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(271)	(271)	(14)	(285)
Résultat net de la période	-	-	-	556	-	556	10	566
Total du résultat global	-	-	-	556	(271)	285	(4)	281
Variation d'intérêts et autres	101	-	-	11	-	11	(15)	(4)
Dividendes distribués	-	-	-	(259)	-	(259)	(9)	(268)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	543 919	4	1	(3)	-	2	-	2
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	-	-	-	11	-	11	-	11
Au 31 mars 2014*	308 702 146	2 161	876	3 964	(1 957)	5 044	65	5 109
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(235)	(235)	12	(223)
Résultat net de la période	-	-	-	(719)	-	(719)	18	(701)
Total du résultat global	-	-	-	(719)	(235)	(954)	29	(925)
Variation d'intérêts et autres	89	-	-	(9)	21	12	4	16
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(9)	(9)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	1 090 262	8	3	(5)	-	6	-	6
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	-	-	-	26	-	26	-	26
Au 31 mars 2015	309 792 497	2 169	879	3 257	(2 171)	4 134	90	4 224

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Note 1.	Evénements significatifs	11
Note 2.	Principes comptables.....	16
Note 3.	Comparabilité	44
Note 4.	Actifs destinés à la vente et activités non poursuivies.....	50
Note 5.	Informations sectorielles.....	54
Note 6.	Frais de recherche et de développement	57
Note 7.	Autres produits et autres charges.....	58
Note 8.	Résultat financier	59
Note 9.	Impôt sur les bénéfices	60
Note 10.	Résultat par action	62
Note 11.	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles.....	63
Note 12.	Immobilisations corporelles	66
Note 13.	Participations dans les entreprises associées et coentreprises	67
Note 14.	Autres titres non consolidés	71
Note 15.	Autres actifs non courants	72
Note 16.	Stocks et en-cours	72
Note 17.	Contrats de construction en cours.....	73
Note 18.	Clients et comptes rattachés.....	73
Note 19.	Autres actifs opérationnels courants	74
Note 20.	Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	74
Note 21.	Besoin en fond de roulement	75
Note 22.	Capitaux propres.....	75
Note 23.	Paiements fondés sur des actions	77
Note 24.	Provisions.....	82
Note 25.	Engagements de retraite et avantages assimilés	83
Note 26.	Dettes financières	91
Note 27.	Instruments financiers et gestion des risques financiers.....	92
Note 28.	Autres passifs opérationnels courants	104

Note 29.	Frais de personnel et effectifs	104
Note 30.	Passifs éventuels et contentieux	105
Note 31.	Engagements de location.....	112
Note 32.	Honoraires des Commissaires aux comptes	113
Note 33.	Parties liées	113
Note 34.	Evènements postérieurs à la clôture	114
Note 35.	Principales sociétés du périmètre de consolidation.....	115

Alstom (« le Groupe ») opère sur le marché du transport ferroviaire au travers du Secteur Transport ainsi que sur le marché de la production et de la transmission de l'énergie au travers des Secteurs Thermal Power, Renewable Power et Grid (les « activités Energie »). Le Groupe conçoit, fournit et entretient pour ses clients une gamme complète de produits et systèmes de technologie avancée et possède des compétences uniques en intégration de systèmes, ainsi qu'en maintenance et service après-vente couvrant la durée de vie de ces produits et systèmes.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées comme suit :

- **Transport**

Le Secteur Transport fournit des équipements, des systèmes et des services ferroviaires pour les transports urbains, régionaux et grandes lignes, ainsi que pour le transport de fret.

- **Thermal Power**

Thermal Power offre une gamme complète pour la production d'énergie à partir du gaz ou du charbon. La gamme de solutions s'étend de l'installation de centrales électriques intégrées à la fourniture de tous types de turbines, d'alternateurs, de chaudières et de systèmes de contrôle des émissions. Il propose également un ensemble de services couvrant notamment la modernisation, la maintenance et l'assistance à l'exploitation des centrales. Le Secteur fournit en outre des îlots conventionnels pour centrales nucléaires.

- **Renewable Power**

Renewable Power propose des solutions clé en main, des turbines et alternateurs, des équipements de contrôle-commande et des services de maintenance dans les Secteurs hydroélectrique et éolien. S'y ajoutent les offres concernant la géothermie et le thermo-solaire.

- **Grid**

Grid conçoit et fabrique des équipements et des solutions clé en main pour piloter les réseaux électriques et transporter l'électricité depuis la centrale jusqu'à l'utilisateur, qu'il s'agisse de sociétés publiques de distribution, d'industriels ou de sites de production.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 mai 2015. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires d'Alstom lors de l'assemblée générale annuelle convoquée le 30 juin 2015.

Note 1. Événements significatifs**1.1. Opération stratégique Energie****1.1.1. Présentation de l'offre General Electric (GE)**

Le 26 avril 2014, le Conseil d'Administration d'ALSTOM a reçu de General Electric (GE) une offre, contresignée par Alstom le 29 avril 2014 et actualisée par GE le 20 juin 2014, de rachat de ses activités Energie. Le 20 juin 2014, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de soutenir à l'unanimité l'offre de GE.

GE acquerrait les activités Thermal Power, Renewable Power et Grid ainsi que les services centraux et les services partagés (les entités légales ALSTOM et ALSTOM Holdings ne seraient pas cédées) (les « activités Energie ») pour une valeur de € 12,35 milliards en contrepartie des titres entrant dans le périmètre de la transaction, conformément au contrat de cession conclu entre GE et Alstom. En reprenant les activités Energie du groupe Alstom, GE s'engage à supporter tous les actifs ainsi que tous les passifs et risques associés exclusivement ou de manière prédominante aux activités Energie (à l'exception de l'accord conclu avec le département américain de la justice tel que mentionné dans la Note 1.2). Dans ce contexte, Alstom serait indemnisé par GE de tout passif qu'Alstom pourrait être amené à supporter pour le compte des activités Energie postérieurement à la cession.

La réalisation de l'opération est soumise à un nombre limité de conditions suspensives ayant trait pour l'essentiel à l'obtention des avis des institutions représentatives du personnel d'Alstom concernées, des autorisations requises sur un plan réglementaire ainsi qu'en vertu du contrôle des concentrations. Toutefois, dès lors qu'auront été obtenues les autorisations afférentes aux entités cédées représentant au moins 85 % du chiffre d'affaires de la totalité des entités dont la cession est prévue, y compris les autorisations dans des pays importants (telles que les autorisations de la Commission européenne et de l'autorité américaine), les parties auront la possibilité d'engager la réalisation de l'opération, et de transférer les entités restantes par étapes successives, sous réserve du respect des lois en vigueur.

Dans le cadre du rachat par GE des Activités Energie d'Alstom, trois alliances seraient créées :

- une alliance Grid qui regrouperait les activités d'Alstom Grid et de GE Digital Energy et serait détenue au travers de deux co-entreprises (Alstom détiendrait en capital et en droits de vote une participation de 50%-1 dans chacune des co-entreprises);
- une alliance Renewable qui regrouperait les activités hydro-électrique, éolien offshore et énergie marine d'Alstom; cette alliance serait également réalisée au travers de deux co-

entreprises (Alstom détiendrait en capital et en droits de vote une participation de 50%-1 action dans chacune des co-entreprises);

- une alliance sur les activités nucléaires dans le monde et de la vapeur en France dont le périmètre inclurait la production et la maintenance mondiale de la gamme d'équipements « Arabelle » pour centrales nucléaires, ainsi que les équipements de turbine à vapeur d'Alstom et leur maintenance sur le marché français. Alstom détiendrait 20%-1 action dans cette co-entreprise et disposerait de 50% des droits de vote moins deux votes. L'Etat français disposerait d'une action préférentielle lui accordant des droits de véto ainsi que des droits de gouvernance spécifiques notamment dans le domaine de la sécurité et des technologies pour centrales nucléaires en France.

L'investissement d'Alstom dans ces alliances représenterait environ € 2,5 milliards. Les futures co-entreprises seraient comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés d'Alstom.

En décembre 2014, GE et Alstom ont conclu un avenant au contrat initial, par lequel Alstom a accepté d'étendre à 25 ans le droit de licence de la marque Alstom initialement prévu à 5 ans, ainsi que d'autres avenants contractuels pour un montant supplémentaire total d'environ € 0,4 milliards qui serait payé par GE.

GE vendrait à Alstom 100% de son activité de signalisation qui représentait un chiffre d'affaires d'environ \$ 500 millions en 2013 et employait 1 200 salariés. Alstom et GE signeraient également un ensemble d'accords de coopération portant sur les services aux locomotives GE en dehors des Etats-Unis, la R&D, l'approvisionnement, la fabrication et l'assistance commerciale aux Etats-Unis.

1.1.2. Mise en œuvre

Le 4 novembre 2014, au terme de la procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel, le Conseil d'Administration d'Alstom a autorisé la signature du contrat de cession, qu'Alstom et GE ont également signé le 4 novembre 2014.

La demande d'autorisation préalable en application de l'article L. 151-3 du Code monétaire et financier relatif aux investissements étrangers en France a été déposée par GE le 1er octobre 2014. L'autorisation a été obtenue le 4 novembre 2014.

Conformément aux recommandations du code AFEP-Medef, l'opération a été soumise lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 19 décembre 2014 et approuvée à 99,2% par les actionnaires présents ou représentés.

Le soutien exprimé par les actionnaires d'Alstom constitue, après l'avis des partenaires sociaux et l'accord du gouvernement français au titre de la réglementation relative aux investissements étrangers, une étape clé depuis la signature des accords avec GE.

L'opération est désormais conditionnée à l'obtention des autorisations requises sur un plan réglementaire ainsi qu'en vertu du contrôle des concentrations dans un certain nombre de juridictions. Le contrat de cession prévoit que si les conditions suspensives à la réalisation de l'opération ne sont pas satisfaites au plus tard le 30 novembre 2015, chacune des parties pourra résilier le contrat de cession conformément aux termes de celui-ci.

La Commission européenne a ouvert, le 23 février 2015, une phase d'étude approfondie de l'opération (dite « phase II ») notamment sur les conséquences d'une telle opération sur l'activité des turbines à gaz de grande puissance au sein de l'Union européenne et le département américain de la justice (Antitrust division) a requis la production de documents complémentaires. D'autres juridictions poursuivent également leurs analyses de la transaction. De telles revues de la part des autorités régulatrices sont communes et Alstom reste confiant dans l'issue positive de ces enquêtes.

Sous condition de l'obtention des autorisations requises sur le plan réglementaire ainsi qu'en vertu du contrôle des concentrations, la transaction devrait se réaliser dans les prochains mois.

Cette opération serait suivie de la distribution d'une partie du produit de cession aux actionnaires qui pourrait être comprise entre 3,5 et 4 milliards d'euros par le biais envisagé d'une offre publique de rachat d'actions. Le montant ainsi que les modalités de distribution seraient précisées à une date ultérieure et soumis à l'accord des actionnaires à l'issue de la réalisation de la transaction.

Une fois l'opération réalisée, Alstom se concentrerait sur ses activités dans le domaine du transport et sur ses Alliances avec GE dans le domaine de l'Energie.

1.1.3. Traitement comptable

Depuis l'approbation de l'offre par le Conseil d'Administration le 20 juin 2014, et compte-tenu des différentes décisions et approbations obtenues, et prenant en compte la date prévisible de finalisation de l'opération de cession des activités Energie, Alstom considère que les conditions d'application de la norme IFRS 5, Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies, sont remplies : le Groupe a pris la décision de vendre les actifs concernés et considère au 31 mars 2015, la vente comme hautement probable.

Dans les états financiers consolidés, les activités en cours de cession sont présentées comme suit :

- les actifs destinés à la vente et les passifs correspondants sont présentés séparément des autres actifs et passifs sur des lignes spécifiques du bilan au 31 mars 2015, sans reclassement de la période comparative au 31 mars 2014 ;
- le résultat net des activités non poursuivies réalisé sur l'exercice est présenté sur une seule ligne du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités non poursuivies ». Le compte de résultat des périodes comparatives est également présenté conformément à IFRS 5 et comme détaillé dans la Note 3 « Comparabilité » ;
- les flux de trésorerie nets liés à l'exploitation, aux investissements et au financement, attribuables aux activités non poursuivies réalisés au cours de l'exercice sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe.

La plus-value de cession ainsi que les effets d'impôt correspondants seront enregistrés dans les comptes consolidés d'Alstom à la date de cession et seront comptabilisés sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies ». La valeur de cession sera significativement supérieure à la valeur comptable des actifs nets destinés à la vente.

1.2. Accord entre Alstom et le département américain de la justice

Alstom a conclu le 22 décembre 2014 un accord avec le département américain de la justice (DOJ) afin de mettre un terme à l'enquête initiée aux Etats-Unis en 2010 sur des filiales du Groupe concernant des allégations de violations potentielles du Foreign Corrupt Practices Act (FCPA).

Deux filiales américaines, Alstom Power Inc. et Alstom Grid Inc. (anciennement Alstom T&D Inc.), ont accepté un accord de poursuites différées (*deferred prosecution agreements*) avec le DOJ relatif aux accusations de violation du FCPA ; si ces deux filiales américaines respectent les termes de leur accord, les poursuites pénales seront abandonnées au bout de trois ans. Une autre filiale d'Alstom, Alstom Network Schweiz AG (anciennement Alstom Prom AG), a accepté de plaider coupable de violation des règles anti-corruption du FCPA. En conséquence, la société mère du Groupe, Alstom S.A., a accepté de plaider coupable de non-respect des dispositions du FCPA en matière de tenue des livres comptables et de contrôle interne et de payer une amende d'environ \$ 772 millions.

L'accord avec DOJ a par ailleurs stipulé qu'aucune partie de l'amende ne pourra être transférée à GE dans le cadre de la cession envisagée des activités Energie d'Alstom.

Les accords de plaider coupable conclus avec le DOJ sont soumis à l'approbation de la juridiction américaine compétente. Il est prévu que le paiement de l'amende intervienne 10 jours après l'entrée en vigueur du jugement et de la décision rendue sur la base de cette approbation. La décision est actuellement prévue en juin 2015, calendrier qui pourrait être reporté par la juridiction.

1.3. Cession de l'activité de fabrication d'équipements auxiliaires vapeur

L'activité de fabrication d'équipements auxiliaires vapeur faisait partie de l'offre Vapeur de Thermal Power et intervenait sur les marchés des nouveaux équipements et du service après-vente avec trois lignes de produits : les préchauffeurs d'air et chauffeurs gaz-gaz pour les centrales thermiques, les solutions de transfert de chaleur pour la pétrochimie et l'industrie ainsi que les broyeurs pour diverses applications industrielles.

La cession de l'activité de fabrication d'équipements auxiliaires vapeur à un fonds européen d'investissement a été finalisée le 29 août 2014. En application de l'accord signé le 1er avril 2014 d'une valeur d'entreprise de € 730 millions, le prix de cession initial s'est élevé à € 685 millions et a fait l'objet d'un ajustement de prix favorable. Le 6 janvier 2015, Alstom a reçu la proposition finale conduisant à un ajustement positif de la plus-value de cession.

La plus-value de cession s'élève à € 295 millions avant impôts (€ 201 millions après impôts) et figure dans la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » du compte de résultat au 31 mars 2015. L'activité de fabrication d'équipements auxiliaires vapeur faisant partie de Thermal Power, le Groupe présente l'ensemble des effets de cette cession (produit de cession, coûts) dans la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » du compte de résultat.

Note 2. Principes comptables**2.1. Base d'établissement des comptes consolidés**

Les états financiers consolidés d'Alstom de l'exercice clos le 31 mars 2015 ont été établis :

- conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 mars 2015 ;
- en utilisant les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 31 mars 2014, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétations.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2013, présentés dans le document de référence 2013/14 D.14-0550 déposé à l'AMF le 20 mai 2014, sont inclus par référence.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

2.1.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er avril 2014**Nouvelles normes relatives à la consolidation:****• Etats financiers consolidés (IFRS 10):**

Cette norme remplace la norme IAS 27, États financiers consolidés et individuels et l'interprétation SIC 12, Consolidation – Entités ad hoc.

Cette norme introduit une nouvelle définition du contrôle. Dans la perspective de la première application de cette norme, le Groupe a entrepris une analyse de ses principales participations pour déterminer le niveau de contrôle exercé compte tenu de cette nouvelle définition du contrôle. Les analyses menées n'ont pas conduit à identifier de changements.

• Partenariats (IFRS 11):

Cette norme remplace la norme IAS 31, Participations dans des coentreprises, et l'interprétation SIC 13, Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs. Les changements et impacts résultant de la première application de cette norme sont décrits dans la Note 3 « Comparabilité ».

- **Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12):**
Cette norme regroupe l'ensemble des informations à fournir lorsqu'un investisseur détient des participations dans des filiales, partenariats, entreprises associées et/ou des entités structurées non consolidées, quel que soit le niveau de contrôle ou d'influence exercé sur l'entité.
- **Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (IAS 28 révisée):**
La norme IAS 28 a été révisée pour être conforme aux exigences de la norme IFRS 11 relatives aux coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (voir ci-dessus).
- **Mesures transitoires (amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12).**

Autres:

- Compensation des actifs financiers et des passifs financiers (amendements à IAS 32) ;
 - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers (amendements à IAS 36) ;
- Novation d'instruments dérivés et maintien de la comptabilité de couverture (amendements à IAS 39) ; Les autres amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} avril 2014 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.1.2. Nouvelles normes et interprétations non encore d'application obligatoire

2.1.2.1. Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne

- Droits ou taxes (IFRIC 21) : cette interprétation, d'application obligatoire au 1^{er} avril 2015 pour le Groupe, précise la date à laquelle les taxes prélevées par les autorités publiques doivent être provisionnées.
- Améliorations des IFRS 2011-2013.

Ces interprétations seront appliquées de manière rétroactive. Le Groupe étudie actuellement leur impact.

2.1.2.2. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

- Instruments financiers :
 - Classement et évaluation des actifs financiers (IFRS 9)
 - Date d'application obligatoire et dispositions transitoires (amendements à IFRS 9 et IFRS 7)
 - Comptabilité de couverture et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39
- Reconnaissance du revenu (IFRS 15) : cette norme sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2017 ;
- Clarification sur les modes d'amortissement et de dépréciation acceptables (amendements à IAS 16 et IAS 38) ;
- Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les opérations conjointes (amendements à IFRS 11) ;
- Amendement aux normes IFRS10 et IAS28 visant à préciser le traitement comptable des ventes ou apports d'actifs à une entité associée ou une joint-venture ;
- Amendement à la norme IAS 19 R – Avantages du personnel : contribution des membres du personnel à un régime de prestations définies ;
- Améliorations aux IFRS 2010-2012 et IFRS 2012-2014.

Le Groupe mène actuellement une analyse pour identifier les impacts attendus de la première application de ces nouveaux textes.

2.2. Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la Direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter le montant des actifs et des passifs, les capitaux propres, le résultat, ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- **Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge des contrats de construction et de services à long terme et provisions y afférant**

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats de construction et contrats de services à long terme sont comptabilisés en fonction de l'état d'avancement défini par des jalons. De plus, si la revue du projet laisse apparaître une marge brute négative, la perte à terminaison estimée est immédiatement constatée.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du contrat. Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation de la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les obligations afférentes aux contrats de construction peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du projet, au non-respect des obligations d'un fournisseur ou d'un sous-traitant ou à des retards engendrés par des événements ou des situations imprévues. De même, les obligations de garantie sont affectées par les taux de défaillance des produits, l'usure des matériels et le coût des opérations à réaliser pour revenir à un service normal.

Bien que le Groupe procède à une évaluation régulière et individualisée des risques, contrat par contrat, le coût réel entraîné par les obligations liées à un contrat peut s'avérer supérieur au montant initialement estimé. Il peut donc se révéler nécessaire de procéder à une ré-estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison lorsque le contrat est encore en cours ou à une ré-estimation des provisions lorsque le contrat est achevé.

- **Estimation des provisions sur litiges**

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources

requis pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

- **Evaluation des impôts différés actifs**

La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs exige l'exercice du jugement de la Direction. Les sources futures de résultat taxable et les effets des stratégies fiscales d'ensemble du Groupe sont pris en considération pour cet exercice. Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue détaillée des impôts différés par juridiction fiscale en prenant en compte la performance opérationnelle passée, présente et à venir, associée aux contrats en carnet, le budget et le plan à 3 ans, la durée du report en arrière et la date d'expiration des déficits fiscaux reportables en avant.

- **Evaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés**

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés comptabilisée en compte de résultat, des gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

- **Evaluation des actifs**

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables et requiert donc, l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur des hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

- **Stocks et en-cours**

Les stocks et en-cours sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût, soit de leur valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont calculées sur la base d'une analyse des évolutions prévisibles de la demande, de la technologie et des conditions de marché afin d'identifier les

stocks et en-cours obsolètes ou excédentaires. Si les conditions de marché se dégradent au-delà des prévisions, des dépréciations complémentaires de stocks et en-cours pourraient s'avérer nécessaires.

2.3. Principales méthodes comptables

2.3.1. Principes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif.

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

En pratique, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote, sont généralement réputées contrôlées par le Groupe.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres intitulé « Participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date. Sauf accord contractuel qui indiquerait une allocation différente, les résultats négatifs des filiales sont systématiquement répartis entre capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leurs pourcentages d'intérêt respectifs, et cela même si ces derniers deviennent négatifs.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe et enregistrées en capitaux propres.

Partenariats

Les partenariats concernent les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Deux types de partenariat existent : les coentreprises et les activités conjointes. La classification de ces partenariats s'effectue sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant notamment en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords ainsi que d'autres faits et circonstances le cas échéant (voir aussi Note 3.2.).

- **Activités conjointes**

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel le Groupe a des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entité.

Le groupe comptabilise les actifs et passifs, les produits et les charges, relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe. Une activité conjointe peut être organisée avec ou sans la mise en place d'une structure juridique distincte (un véhicule) pour porter le partenariat.

- **Coentreprises**

Une coentreprise est un partenariat dans lequel le Groupe a un droit sur l'actif net d'une entité.

Les intérêts dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, comme décrit ci-dessous.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est comprise entre 20 et 50%.

Les intérêts dans les entreprises associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, comme décrit ci-dessous.

Méthode de la mise en équivalence

Le Groupe comptabilise ses participations dans les coentreprises et les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence. Le cas échéant, les principes comptables des coentreprises et des entreprises associées sont harmonisés avec les principes comptables du Groupe.

Selon cette méthode, les participations dans les coentreprises et les entreprises associées sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris écarts d'acquisition et coûts de transaction. Les compléments de prix sont initialement évalués à la juste valeur et les ajustements ultérieurs sont comptabilisés dans le coût de l'investissement, lorsque leurs paiements sont probables et peuvent être mesurés avec une fiabilité suffisante.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée ou de la coentreprise constaté à la date d'acquisition constitue un écart d'acquisition. Ce dernier est compris dans la valeur comptable de la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif. Dans le cadre d'une acquisition par étape d'une participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise, le Groupe utilise la méthode du coût pour comptabiliser le passage de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » à la catégorie « Entreprises associées ».

Les participations dans les coentreprises et entreprises associées sont présentées sur la ligne du bilan intitulée « Participations dans les coentreprises et entreprises associées » et sur une ligne spécifique du compte de résultat intitulée « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » alors que les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition sont reconnus en réserves.

La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée ou une coentreprise est constatée dans la limite de l'investissement réalisé, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise.

Le cas échéant, la charge de dépréciation des participations dans les entreprises associées ou coentreprises est enregistrée sur la ligne « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

2.3.2. Conversion des états financiers libellés dans une monnaie autre que l'euro

La devise fonctionnelle d'une entreprise consolidée est la devise de l'environnement économique de base dans lequel cette entité réalise ses opérations. Dans la majorité des cas, la devise fonctionnelle correspond à la devise locale. Cependant, une devise fonctionnelle autre que la devise locale peut être retenue pour certaines entreprises dès lors qu'elle représente la devise des

principales transactions réalisées par l'entité et qu'elle assure une représentation fidèle de son environnement économique.

Les actifs et passifs des entreprises dont la devise fonctionnelle est autre que l'euro sont convertis en euros au cours en vigueur à la clôture de chaque période alors que les éléments de compte de résultat et de tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilancielle d'ouverture, les transactions de la période et la position bilancielle de clôture sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises ; ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au taux de clôture de chaque période.

2.3.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 mars 2010 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} avril 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition aussi appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut opter pour une comptabilisation de la fraction d'intérêts non acquise :

- soit à sa juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence, la comptabilisation d'un écart d'acquisition sur cette fraction non acquise (méthode dite du « goodwill » complet),
- soit sur la base de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur, ce qui conduit à ne reconnaître que l'écart d'acquisition attribuable aux propriétaires de la maison mère (méthode dite du « goodwill » partiel).

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

L'écart d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- la juste valeur du prix d'acquisition augmenté du montant des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) dans l'entreprise acquise, et
- la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et des justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de l'écart d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Les compléments de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur et les variations de valeur ultérieures intervenant au-delà de la période de douze mois suivant l'acquisition sont systématiquement comptabilisées en contrepartie du résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, à la date de clôture, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Dans le cas d'une prise de contrôle réalisée par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

2.3.4. Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

(a) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne séparée du bilan dès lors que (i) le Groupe a pris la décision de vendre le (les) actif(s) concernés et (ii) la vente est considérée hautement probable. Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la

vente, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

(b) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Dès lors que les critères sont remplis, les résultats et flux de trésorerie des activités abandonnées sont présentés séparément dans le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie consolidés pour chaque période. Le Groupe évalue si une activité abandonnée constitue une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte essentiellement sur la base de sa contribution relative dans les états financiers consolidés du Groupe.

En application de la norme IFRS 5, le Groupe a effectué les évaluations spécifiques suivantes, ayant un impact sur les états financiers consolidés :

- les activités abandonnées (y compris les actifs non courants, les actifs courants et les passifs correspondants classés comme détenus en vue de la vente) ont été évaluées dans leur ensemble au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- les goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles ne font plus l'objet de tests de dépréciation
- l'exception d'IAS 12 consistant à ne pas reconnaître les impôts différés résultant de la différence entre les valeurs fiscales et consolidées des participations / filiales vendues n'est plus applicable, car il devient probable que la différence temporaire se renversera dans un avenir proche. Ainsi, les impôts différés passifs sont reconnus avec un impact en résultat présenté sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » ;
- l'amortissement des actifs non courants classés en « actifs détenus en vue de la vente » est arrêté à la date d'application d'IFRS 5 ;
- les coûts spécifiquement encourus dans le contexte de la transaction sont présentés en résultat sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies »
- l'ensemble des positions réciproques du bilan est éliminé.

2.3.5. Information sectorielle

Les Secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le Président-Directeur Général afin d'allouer les ressources aux différents Secteurs et d'évaluer leurs performances. Il n'y a pas de regroupement de Secteurs. Le Président-Directeur Général est le « principal décideur opérationnel » du Groupe au sens d'IFRS 8.

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs-clés de chaque Secteur lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés (voir aussi Note 5).

2.3.6. Chiffres d'affaires et coûts générés par les activités opérationnelles**Evaluation du chiffre d'affaires et du coût des ventes**

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client.

S'agissant des contrats de construction, les réclamations ne sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat que lorsqu'il est hautement probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

Les pénalités viennent en réduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont probables.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières, main-d'œuvre et coûts de garantie) et les coûts indirects. Les coûts d'emprunt sont alloués aux contrats de construction dont la durée d'exécution est supérieure à un an sur la base des financements requis pour l'exécution de ces contrats. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur probabilité. Les durées de garantie peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les frais commerciaux et les frais administratifs ne sont pas inclus dans les coûts de production.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires afférent à la vente de produits manufacturés est comptabilisé selon IAS 18, c'est-à-dire principalement lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client, ce qui intervient généralement lors de la livraison. Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de services à court terme est comptabilisé à la réalisation des prestations de service. Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont comptabilisés en coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de services à long terme est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement du contrat. L'état d'avancement est défini par des jalons qui attestent de l'exécution en termes physiques d'une partie des travaux ou la réalisation des services prévus par le contrat. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes constitue le chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux contrats de construction et aux contrats de services à long terme est calculé de la même manière. La différence entre le coût des ventes évalué en fonction de l'état d'avancement et le coût des ventes enregistré au titre des périodes précédentes correspond au coût des ventes de la période. Par conséquent, les ajustements apportés à l'estimation des revenus et des coûts des contrats, du fait de changements dans les conditions et la réalisation des travaux, sont comptabilisés dans le coût des ventes au prorata de l'état d'avancement dès que ces changements sont identifiés.

Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de façon fiable, tout en demeurant positif dans l'hypothèse la plus probable, le chiffre d'affaires continue à être comptabilisé selon la méthode des jalons, mais la marge à terminaison est ramenée à zéro.

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue à terminaison est immédiatement comptabilisée en charge au compte de résultat.

Les coûts de propositions ne présentant pas de probabilités de succès suffisantes sont comptabilisés directement en charges.

Pour les contrats de construction et de services à long terme, le montant cumulé des coûts engagés à chaque clôture, majoré des marges constatées et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, actif ». S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, passif ».

La rubrique « Contrats de construction en cours, passif » comprend également les avances à la commande reçues des clients.

Comptabilisation des frais de recherche et développement et des frais généraux

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant les critères permettant de les immobiliser (voir Note 2.3.11).

Les frais commerciaux et les frais administratifs sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

2.3.7. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est l'indicateur utilisé par le Groupe pour présenter le niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Le résultat opérationnel est formé de la marge brute, des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et des frais administratifs. Il comprend notamment la part de charges sur retraites et avantages assimilés correspondant au coût des services rendus au cours de la période, le coût des paiements en actions et des programmes de participation des salariés, ainsi que les profits (pertes) sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisés dans le cadre des activités ordinaires.

2.3.8. Autres produits et autres charges

Les produits et charges qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent sont présentés en autres produits et autres charges.

Les autres produits comprennent les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, ainsi que tout produit relatif aux cessions passées.

Les autres charges comprennent les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, les coûts de rationalisation, les pertes de valeur significatives d'actifs, les coûts encourus pour réaliser des regroupements d'entreprises, les coûts liés à des litiges n'entrant pas dans le cours normal des affaires et la charge d'amortissement d'actifs exclusivement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (marge en carnet, relations clients, marges sur stocks), ainsi qu'une partie des charges sur engagements de retraite et engagements assimilés (incidences des modifications de plan, incidences des réductions et fermetures de plans et gains et pertes actuariels relatifs aux avantages à long terme autres que postérieurs à l'emploi).

Les coûts de rationalisation sont relatifs au plan de compétitivité appelé D2E (« Dedicated to Excellence »). Ces coûts sont incrémentaux et sont encourus sur une courte période.

2.3.9. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie ;
- les charges d'intérêts relatifs à la dette financière c'est-à-dire la dette obligataire, la composante dette des instruments composés, les autres emprunts et les dettes liées aux contrats de location-financement ;
- les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;
- la composante financière de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés (intérêts nets sur le passif (l'actif) net et coûts d'administration) ;
- les autres produits et charges relatifs à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux valeurs mobilières de placement.

2.3.10. Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Afin d'atténuer le risque lié à la volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture. Le Groupe applique les règles de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour en permettre l'application. Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée et s'il est démontré que la couverture reste efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Deux catégories de relations de couverture peuvent être identifiées :

- la couverture de flux de trésorerie pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie attribuables aux opérations dont la probabilité de réalisation est élevée ;
- la couverture de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés au compte de résultat. Si la transaction attendue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou passif non monétaire (par exemple, stocks ou contrats de construction en cours), le gain ou la perte antérieurement reconnu en autres éléments du résultat global est inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif considéré.

Couverture de juste valeur

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

Quel que soit le type de couverture, la part inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée au compte de résultat tout comme les gains et pertes de change réalisés et non réalisés sur les éléments couverts et les instruments de couverture.

Comme la part efficace de l'instrument de couverture compense la différence entre le cours comptant à la date de mise en place de la couverture et le cours comptant à la date d'échéance, le chiffre d'affaires et les coûts relatifs à un contrat client sont comptabilisés tout au long de la vie du contrat au cours comptant de la mise en place de leur couverture sous réserve que les relations de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture. Concernant un projet de Transport significatif en Afrique du Sud, les éléments couverts sont évalués sur la base du taux à terme. Sous réserve que les relations de couverture correspondantes respectent les conditions d'application de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des dérivés et les variations de juste valeur des éléments couverts comptabilisés au cours à terme se compensent.

Le Groupe a recours à des couvertures d'assurance export afin de se prémunir contre son risque de change sur certains contrats pendant la période d'appel d'offres. Lorsque les contrats sont obtenus, les polices d'assurance sont liquidées et substituées par des contrats de change à terme comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de juste valeur décrits ci-dessus.

2.3.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des actifs incorporels acquis (comme la technologie et les accords de licence) et les immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité de ces actifs peut s'étendre jusqu'à 20 ans, compte tenu de la nature à long terme des contrats et activités susceptibles de les utiliser. Lorsque l'acquisition de l'actif est une transaction ordinaire, la charge d'amortissement de cet actif est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction de l'actif concerné. Lorsque l'actif ne peut par nature être acquis que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (marge en carnet, relations clients), la charge d'amortissement est inscrite en autres charges.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les coûts de développement ne sont reconnus comme des actifs que si le projet auquel ils se rapportent remplit les critères suivants :

- le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet a été démontrée,
- il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente,
- les ressources techniques et financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les frais de développement capitalisés sont les frais engagés, directement attribuables au projet (matériaux, services, redevances ...), y compris la quote-part appropriée des frais généraux.

Les coûts de développement immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement.

2.3.12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Quand une immobilisation corporelle est constituée de composants présentant des durées d'utilité différentes, le coût d'acquisition est réparti entre les différents composants qui sont amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

	Durées d'utilité estimées en années
Bâtiments	7-40
Matériels et outillages	3-25
Petits outillages, mobiliers, agencements et autres	1-10

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective. La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les coûts d'emprunt attribuables à un actif dont la période de construction est supérieure à un an sont capitalisés comme un élément du coût de cet actif jusqu'à ce que cet actif soit prêt à être mis en service ou à être vendu.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement ou de location à long terme qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont immobilisées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la mise en place du contrat de location, ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux revenant au bailleur au titre de la location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur figure au bilan en tant que passif financier. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et le remboursement de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le capital restant dû.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de la même manière que les actifs détenus en propre ou sur la durée du contrat de location, si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location correspondant. Les avantages reçus et à recevoir d'un bailleur lors de la conclusion d'un contrat de location simple sont répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

2.3.13. Perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie –principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles en cours– ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles amorties ne font l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. Dans la situation d'un test de dépréciation d'écart d'acquisition affecté à un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée, en premier lieu, sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs au prorata de leurs valeurs comptables.

Une unité génératrice de trésorerie se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Si un actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs, la valeur recouvrable est déterminée par unité génératrice de trésorerie.

Pour les besoins internes du management, les écarts d'acquisition résultant de regroupement d'entreprises sont suivis au niveau des Secteurs tels que décrits dans la présentation du Groupe : les écarts d'acquisition font donc l'objet de tests de dépréciation au niveau du groupe d'unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est retenue comme étant représentative de la valeur recouvrable. L'évaluation réalisée s'appuie sur le plan interne à trois ans du Groupe. Les flux au-delà de cette période sont extrapolés en appliquant un taux de croissance perpétuel à long terme pour les années ultérieures. La valeur recouvrable est égale à la somme des flux de trésorerie

actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque Secteur.

Les pertes de valeur reconnues sur des écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet de reprise. Les pertes de valeur reconnues sur des actifs autres que les écarts d'acquisition peuvent faire l'objet de reprises au cours d'une période ultérieure ; ces reprises sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

2.3.14. Actifs financiers

Prêts et dépôts

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts sont enregistrés en « autres actifs non courants » lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois ; ils sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou lorsque leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

Participations et actifs représentatifs d'un droit de créance

Les participations dans les sociétés non consolidées sont classées en actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite réévaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Les modifications de juste valeur affectant cette catégorie de titres sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession des titres considérés et tant qu'il n'existe pas d'indication objective que les titres se sont dépréciés. A la date de cession ou en cas de perte de valeur significative ou prolongée, le gain ou la perte cumulé(e) antérieurement reconnu(e) en autres éléments du résultat global est transféré(e) dans le résultat de la période. Contrairement aux pertes de valeur constatées sur des titres d'emprunt (obligations), les pertes de valeur sur titres de capitaux propres (actions) ne peuvent faire l'objet de reprises dans le compte de résultat.

Les participations dans les sociétés non consolidées dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évaluées à leur coût. Toute perte de valeur comptabilisée pour une participation de ce type ne peut donner lieu à une reprise au cours d'un exercice ultérieur, sauf lors de la cession de la participation.

Tous les actifs représentatifs d'un droit de créance que le Groupe a la capacité et l'intention exprimée de conserver jusqu'à leur échéance sont désignés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et éventuellement dépréciés afin de constater les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif calculé à la date de comptabilisation initiale. Les pertes de valeur peuvent être reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures.

Les valeurs mobilières sont des actifs détenus à des fins de transaction qui ne peuvent pas être considérées comme des équivalents de trésorerie. Elles sont désignées comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Leurs variations de juste valeur sont constatées dans les charges et produits financiers.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 2.3.10. pour les instruments de couverture de change et Note 2.3.20 pour les dérivés de taux d'intérêts).

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il apparaît ultérieurement que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise en cas d'augmentation de la valeur recouvrable. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en produit opérationnel.

Dé-comptabilisation des actifs financiers

Le Groupe dé-comptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits contractuels via une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée.

2.3.15. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures, les travaux en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent.

Les travaux-en-cours comprennent les coûts engagés dans le cadre de contrat de produits et de contrat de service à court terme dont l'exécution s'achèvera sur une prochaine période.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des produits dans le cours normal de l'activité diminué des coûts d'achèvement et des coûts commerciaux estimés à venir.

2.3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements très liquides ayant une date de maturité inférieure ou égale à trois mois et qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

2.3.17. Impôts

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Le management évalue périodiquement les positions fiscales prises au regard de la réglementation fiscale applicable dès lors qu'elle est sujette à interprétation, et détermine le cas échéant, les montants qu'il s'attend à verser aux autorités fiscales.

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés sont identifiés dans chaque entité imposable (ou groupe fiscal, le cas échéant). Les impôts différés correspondants sont calculés au taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où sont jugés probables des bénéfices futurs imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles, les

déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, coentreprises et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé. Cependant, cette exception n'est pas applicable dans le cas d'investissements/filiales en cours de cession dans la mesure où il est probable que les différences temporaires se renverseront dans un avenir prévisible au moment de la cession. Dans ce cas spécifique, des impôts différés passifs sont reconnus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant, et
- les actifs et passifs d'impôt différé ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en autres éléments du résultat global ; dans ce cas, il est également directement enregistré en autres éléments du résultat global.

2.3.18. Provisions

Tant qu'un contrat de construction ou un contrat de services à long terme demeure en cours, les obligations liées à ce contrat sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison et figurent par conséquent dans les rubriques « Contrats de construction en cours, actifs » ou « Contrats de construction en cours, passifs ».

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts, si elles répondent aux critères suivants :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces obligations sont présentées sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant est incertain. Dès que cette incertitude disparaît, elles sont présentées sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

Les obligations résultant de transactions autres que les contrats de construction ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisées dans les provisions dès qu'elles répondent aux critères précités.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé avant la date de clôture des comptes, que la Direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférant ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés et sur les coûts estimés de fermeture de sites. En complément de ces provisions, les coûts de restructuration peuvent inclure des dépréciations d'actifs des activités concernées.

2.3.19. Passifs financiers

Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 2.3.10 pour les instruments de couverture de change et Note 2.3.20 pour les dérivés de taux d'intérêts).

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

2.3.20. Dérivés de taux d'intérêt

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à

leur juste valeur à la date de clôture. Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture. La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé, à l'inefficacité de la couverture près. S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés au compte de résultat.

2.3.21. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe effectue en faveur de certains de ses salariés des paiements fondés sur des actions, acquittés, soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie.

Paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres

Les paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché) selon le modèle binomial d'évaluation des options ou selon le modèle de Black-Scholes pour les plans émis à compter de 2009. La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel avec une contrepartie directe en capitaux propres.

A la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, sur la base des conditions d'acquisition non liées au marché, ses estimations du nombre d'options qui seront finalement acquises. L'impact de cette ré-estimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

Paiements fondés sur des actions, acquittés en trésorerie

Les paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie donnent lieu à la constatation d'un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus évaluée à sa juste valeur. La juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture et aux dates de dénouement, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote accordée et du nombre d'actions qui seront acquises.

2.3.22. Engagements de retraite et avantages assimilés

Le Groupe offre à ses salariés différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi tels que retraites, indemnités de départ en retraite et couverture médicale, ainsi que divers autres avantages à long terme tels que médailles du travail et plans de rémunération différée. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chaque filiale.

Les plans de couverture médicale du Groupe prévoient généralement une participation des salariés qui fait l'objet de réajustements annuels.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

En situation de régime à prestations définies d'un employeur unique, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements et le coût des services actuels et passés correspondants. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat et leur espérance de vie estimée.

La plupart des plans à prestations définies sont financés par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. D'autres régimes de retraite complémentaire accordés par le Groupe à certains employés donnent lieu à des paiements directs par l'employeur à leur date d'échéance. La majeure partie des régimes de couverture médicale postérieurs à l'emploi n'est pas préfinancée.

Le Groupe revoit périodiquement l'évaluation des engagements de retraite et des actifs de chaque régime. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués. Le Groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels ainsi que l'incidence de tout plafonnement d'actif.

Le coût estimé des avantages offerts au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel. Le produit/

(coût) des services passés ainsi que les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres produits et charges. Les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies ainsi que les coûts d'administration sont inclus dans les produits (charges) financiers.

Le Groupe participe également à des régimes à prestations définies de type multi-employeurs, principalement aux Etats-Unis et au Canada. Les fonds correspondants n'étant pas en mesure de fournir des informations suffisantes pour comptabiliser ces régimes comme des plans à prestations définies, ceux-ci sont comptabilisés comme des plans à cotisations définies (voir ci-dessous).

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

En situation de régime à cotisations définies, le Groupe paie des cotisations à des fonds administrés de façon indépendante sur la base d'un pourcentage fixe de la rémunération des employés. Ces cotisations sont enregistrées en charges opérationnelles.

Autres avantages à long terme

La méthode comptable utilisée pour reconnaître les obligations encourues au titre des autres avantages à long terme est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à la différence près que les gains ou pertes actuariels sont reconnus immédiatement pour leur totalité en « autres produits ou autres charges » dans le compte de résultat.

2.3.23. Engagements hors bilan

Engagements découlant de l'exécution d'opérations contrôlées par le Groupe

Dans le cadre habituel de son activité, le Groupe est engagé par des obligations contractuelles vis-à-vis de ses clients (parmi lesquelles l'obligation de bonne exécution et l'obligation de garantie). Le Groupe peut être également amené à prendre des engagements dans des contrats de location, ainsi que pour satisfaire à des dispositions d'ordre fiscal et douanier et à des réglementations liées à l'environnement, la santé et la sécurité. Ces obligations peuvent être couvertes ou non par des garanties émises par des banques ou des compagnies d'assurance.

Le Groupe étant en mesure de contrôler l'exécution de ces obligations, un passif n'est déclaré qu'une fois survenu le fait générateur de l'obligation (tel qu'un litige ou un achèvement tardif de contrat), rendant possible ou probable une sortie de ressources.

Ce passif est déclaré comme un passif éventuel lorsqu'il est seulement considéré comme possible mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable.

Lorsque ce passif est probable et peut être mesuré de manière fiable, les états financiers sont affectés comme suit :

- si le passif supplémentaire est lié directement à l'exécution d'un contrat client en cours, la marge brute du contrat à terminaison est ré-estimée ; la marge cumulée reconnue à l'avancement du contrat et, éventuellement, la perte à terminaison sont ajustées en conséquence,
- si le passif supplémentaire n'est pas directement lié à un contrat en cours, un passif est immédiatement constaté au bilan.

Les engagements contractuels des sous-traitants envers le Groupe sont de nature identique à celles du Groupe envers ses clients. Ils peuvent être couverts par des garanties du même type que celles fournies par le Groupe à ses clients.

Aucun actif éventuel n'est déclaré tant que l'hypothèse d'une obligation à la charge d'un tiers demeure éloignée ou n'est pas possible. Un actif éventuel n'est déclaré que quand l'obligation devient probable. Ce n'est que lorsque cette obligation est quasi certaine que le revenu supplémentaire résultant de l'engagement d'un tiers est pris en considération.

Engagements découlant de l'exécution d'opérations non totalement contrôlées par le Groupe

Des obligations envers des tiers peuvent découler de procédures judiciaires, de garanties de crédit couvrant des engagements financiers délivrés dans le cadre d'opérations de financement des ventes et de garanties délivrées lors de cessions d'activités.

Dans le cas de procédures judiciaires, un passif éventuel est déclaré lorsque ce passif est seulement considéré comme éventuel mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable. Dans le cas d'engagements découlant de garanties délivrées, les passifs éventuels sont déclarés dès que les garanties ont été délivrées et aussi longtemps qu'elles ne sont pas arrivées à échéance.

Une provision est enregistrée dès que l'obligation est considérée comme probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les actifs éventuels découlant de procédures judiciaires ou de garanties obtenues de tiers lors d'acquisition d'activités ne sont déclarés que lorsqu'ils deviennent probables.

2.3.24. Résultat par actions

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet dilutif des seules obligations remboursables en actions restant à convertir (ORA).

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet de tous les instruments dilutifs (ORA, stock-options, actions de performance).

2.3.25. Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

Note 3. Comparabilité**3.1. IFRS 5, Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies**

Comme mentionné dans la Note 1, les activités Energie sont présentées en tant qu'activités non poursuivies dans les comptes consolidés d'Alstom. Conformément à IFRS 5

- les actifs destinés à la vente et les passifs correspondants sont présentés séparément des autres actifs et passifs sur des lignes spécifiques du bilan au 31 mars 2015, sans reclassement de la période comparative au 31 mars 2014 ;
- le résultat net des activités non poursuivies réalisé sur l'exercice est présenté sur une seule ligne du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités non poursuivies ». Le compte de résultat des périodes comparatives est également représenté conformément à IFRS 5 ;
- les flux de trésorerie nets liés à l'exploitation, aux investissements et au financement, attribuables aux activités non poursuivies réalisés sur l'exercice sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe.

3.2. Première application d'IFRS 11, Partenariats

Comme indiqué dans la note 2.3.1. § Méthodes de consolidation, la norme IFRS11 établit les principes de comptabilisation des partenariats sur lesquels deux ou plusieurs parties exercent un contrôle conjoint. Selon cette nouvelle norme, les partenariats sont classés soit en opérations conjointes, soit en coentreprises. Ce classement s'effectue en fonction des droits et obligations

des parties, en prenant en compte la structure légale du partenariat, les termes convenus entre les parties et, lorsque cela est pertinent, les autres faits et circonstances.

Les impacts de la première application de cette norme (appliquée rétroactivement) sont présentés dans le paragraphe 3.3.

3.3. Impacts sur les états financiers consolidés

Les impacts relatifs à IFRS 11 et IFRS 5 sur les états financiers consolidés du Groupe des périodes comparatives sont présentés ci-dessous. L'application de ces deux normes n'a pas d'impact sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

COMpte DE RESULTAT CONSOLIDE RETRAITE

	Exercice clos le 31 mars 2014			
	Publié	Impacts IFRS 11	Impacts IFRS 5	Retraité
<i>(en millions d'€)</i>				
Chiffre d'affaires	20 269	(211)	(14 332)	5 726
Coût des ventes	(16 213)	173	11 236	(4 804)
Frais de recherche et développement	(733)	11	600	(122)
Frais commerciaux	(966)	4	758	(204)
Frais administratifs	(933)	3	602	(328)
Résultat opérationnel	1 424	(20)	(1 136)	268
Autres produits	27	-	(27)	-
Autres charges	(443)	(1)	338	(106)
Résultat d'exploitation	1 008	(21)	(825)	162
Produits financiers	28	(2)	38	64
Charges financières	(336)	(1)	114	(223)
Résultat avant impôts	700	(24)	(673)	3
Impôt sur les bénéfices	(163)	4	253	94
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	29	20	21	70
Résultat net des activités poursuivies	566	-	(399)	167
Résultat net des activités non poursuivies	-	-	399	399
RESULTAT NET	566	-	-	566
Résultat net des activités poursuivies attribuable :				
- aux propriétaires de la société mère	556	-	(396)	160
- aux participations ne donnant pas le contrôle	10	-	(3)	7
Résultat net des activités non poursuivies attribuable :				
- aux propriétaires de la société mère	-	-	396	396
- aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	3	3
Résultat net par action (en €)				
- Résultat de base	1,80	-	-	1,80
- Résultat dilué	1,78	-	-	1,78
Résultat net par action (en €)				
- Résultat de base des activités poursuivies	1,80	-	(1,28)	0,52
- Résultat dilué des activités poursuivies	1,78	-	(1,27)	0,51
Résultat net par action (en €)				
- Résultat de base des activités non poursuivies	-	-	1,28	1,28
- Résultat dilué des activités non poursuivies	-	-	1,27	1,27

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE RETRAITE

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2014		
	Publié	Impacts IFRS 11	Retraité
Résultat net de la période	566	-	566
Réévaluation des engagements de retraites à prestations définies	107	-	107
Impôt sur les éléments non recyclables	(54)	-	(54)
Eléments non recyclables en résultat	53	-	53
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>	-	-	-
Gains (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente	(15)	-	(15)
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture	(1)	-	(1)
Ecart de conversion	(326)	-	(326)
Impôt sur les éléments recyclables	4	-	4
Eléments recyclables en résultat	(338)	-	(338)
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>	(62)	(7)	(69)
Autres éléments du résultat global	(285)	-	(285)
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	281	-	281
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère	285	-	285
- aux participations ne donnant pas le contrôle	(4)	-	(4)
Résultat global consolidé attribuable aux propriétaires de la société mère et provenant des :			
- Activités poursuivies	42	-	42
- Activités non poursuivies	243	-	243
Résultat global consolidé attribuable aux minoritaires et provenant des :			
- Activités poursuivies	5	-	5
- Activités non poursuivies	(9)	-	(9)

BILAN CONSOLIDE RETRAITE

<i>(en millions d'e)</i>	Au 31 mars 2014			Au 31 mars 2013		
	Publié	Impacts IFRS 11	Retraité	Publié	Impacts IFRS 11	Retraité
ACTIF						
Ecart d'acquisition	5 281	(12)	5 269	5 536	(12)	5 524
Immobilisations incorporelles	2 054	(1)	2 053	1 982	(2)	1 980
Immobilisations corporelles	3 032	(64)	2 968	3 024	(42)	2 982
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	460	85	545	598	68	666
Autres titres de participation	160	-	160	100	-	100
Autres actifs non courants	533	(23)	510	521	(15)	506
Impôts différés	1 647	-	1 647	1 720	-	1 720
Total des actifs non courants	13 167	(15)	13 152	13 481	(3)	13 478
Stocks et en-cours	2 977	(5)	2 972	3 144	(5)	3 139
Contrats de construction en cours, actif	3 967	(16)	3 951	4 158	(13)	4 145
Clients et comptes rattachés	4 483	(33)	4 450	5 285	(30)	5 255
Autres actifs opérationnels courants	3 203	(70)	3 133	3 328	(5)	3 323
courants	18	8	26	36	-	36
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 320	(44)	2 276	2 195	(48)	2 147
Total des actifs courants	16 968	(160)	16 808	18 146	(101)	18 045
Actifs destinés à la vente	293	-	293	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	30 428	(175)	30 253	31 627	(104)	31 523

<i>(en millions d'e)</i>	Au 31 mars 2014			Au 31 mars 2013		
	Publié	Impacts IFRS 11	Retraité	Publié	Impacts IFRS 11	Retraité
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF						
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	5 044	-	5 044	4 994	-	4 994
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	65	-	65	93	-	93
Total capitaux propres	5 109	-	5 109	5 087	-	5 087
Provisions non courantes	710	-	710	680	-	680
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	1 526	(1)	1 525	1 674	(1)	1 673
Emprunts non courants	4 009	-	4 009	4 197	(13)	4 184
Dettes non courantes sur contrats de location-financement	398	-	398	433	-	433
Impôts différés	176	-	176	284	-	284
Total des passifs non courants	6 819	(1)	6 818	7 268	(14)	7 254
Provisions courantes	1 191	-	1 191	1 309	-	1 309
Emprunts courants	1 267	(17)	1 250	283	(1)	282
Dettes courantes sur contrats de location-financement	47	-	47	42	-	42
Contrats de construction en cours, passif	8 458	(32)	8 426	9 909	(46)	9 863
Fournisseurs et comptes rattachés	3 866	(47)	3 819	4 041	(34)	4 007
Autres passifs opérationnels courants	3 671	(78)	3 593	3 688	(9)	3 679
Total des passifs courants	18 500	(174)	18 326	19 272	(90)	19 182
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	30 428	(175)	30 253	31 627	(104)	31 523

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES RETRAITE

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2014		
	Publié	Impacts IFRS 11	Retraité
Résultat net	566	-	566
Dotation aux amortissements, dépréciations, charge relative aux paiements fondés sur des actions et autres	569	(4)	565
Ajustement des flux relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés	(17)	-	(17)
Plus/moins-values sur cessions d'actifs	(23)	-	(23)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	7	(13)	(6)
Charge d'impôt différé inscrite au compte de résultat	(163)	1	(162)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation - hors variation du besoin en fonds de roulement	939	(16)	923
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation	(300)	(2)	(302)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation	639	(18)	621
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	34	(2)	33
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (coûts de R&D capitalisés inclus)	(844)	33	(811)
Augmentation/(diminution) des autres actifs non courants	(9)	8	(2)
Acquisition d'activités après déduction de la trésorerie acquise	(105)	(11)	(116)
Cession d'activités après déduction de la trésorerie cédée	17	-	17
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements	(907)	28	(879)
Augmentation/(réduction) de capital y compris celles souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle	36	(1)	35
Dividendes versés y compris versements aux participations ne donnant pas le contrôle	(267)	-	(267)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales	-	-	-
Emissions d'emprunts obligataires	500	-	500
Remboursements d'emprunts obligataires	(26)	-	(26)
Variation nette des emprunts courants et non courants	346	(14)	332
Variation nette des dettes sur contrats de location-financement	(38)	-	(38)
Variation nette des valeurs mobilières de placement et autres actifs et passifs financiers courants	13	2	15
Variation nette de la trésorerie liée au financement	564	(13)	551
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	296	(3)	293
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	2 195	(48)	2 147
Incidence des variations de taux de conversion	(148)	6	(142)
Autres variations	(23)	1	(22)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	2 320	(44)	2 276
<i>Impôts payés</i>	<i>(266)</i>	<i>4</i>	<i>(262)</i>
<i>Net des intérêts reçus et payés</i>	<i>(202)</i>	<i>-</i>	<i>(202)</i>

Note 4. Actifs destinés à la vente et activités non poursuivies**4.1. Conséquences du projet de cession des activités Energie**

Comme mentionné dans les Notes 1.1 et 2.3.4., Alstom considère que, depuis l'approbation par le conseil d'administration en date du 20 juin 2014, les conditions d'application d'IFRS 5 sont remplies concernant le projet de cession des activités Energie :

- les actifs destinés à la vente et les passifs correspondants sont présentés séparément des autres actifs et passifs sur des lignes spécifiques du bilan au 31 mars 2015, sans reclassement du bilan comparatif au 31 mars 2014 ;
- le résultat net des activités non poursuivies réalisé sur l'exercice est présenté sur une seule ligne du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités non poursuivies ». Le compte de résultat des périodes comparatives est également représenté conformément à IFRS 5 et comme détaillé dans la Note 3 « Comparabilité » ;
- les flux de trésorerie nets liés à l'exploitation, aux investissements et au financement, attribuables aux activités non poursuivies réalisés sur l'exercice sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe.

Dans la mesure où les services centraux et partagés font partie de la transaction Energie, le Groupe a analysé et alloué les coûts Corporate (coûts internes et externes, coûts juridiques...) et certains passifs (provisions, engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi) entre les activités poursuivies et les activités non poursuivies afin de présenter une information financière pertinente.

Les impacts comptables de la transaction Energie sont basés sur l'offre GE et les accords associés, et reflètent la meilleure estimation actuelle à ce jour de la Direction. Ils seront finalisés lors de la réalisation de la transaction, attendue dans les prochains mois.

4.2. Vente de l'activité d'équipements auxiliaires vapeur

Au 31 mars 2014, les actifs destinés à la vente s'élevaient à € 293 millions et concernaient la cession de l'activité de fabrication d'équipements auxiliaires de vapeur à Triton, un fonds européen d'investissement de premier plan. Comme décrit en Note 1.3, la cession a été finalisée le 29 août 2014. La plus-value de cession s'élève à € 295 millions avant impôts (€ 201 millions après impôts) et figure dans la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » du compte de résultat au 31 mars 2015.

4.3. Etats financiers des activités non poursuivies

- **Compte de résultat**

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2015	31 mars 2014*
Chiffre d'affaires	13 330	14 332
Résultat avant impôts	454	673
Impôt sur les bénéfices	(343)	(253)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	2	(21)
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	113	399
Attribuable :		
- aux propriétaires de la société mère	104	396
- aux participations ne donnant pas le contrôle	9	3

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Au 31 mars 2015, les impacts IFRS 5 sont les suivants :

- l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles des activités Energie a été arrêté à compter de la date d'application d'IFRS 5 (€ 292 millions avant impôts et € (66) millions d'effet impôts) ;
- le résultat financier inclut € (76) millions d'intérêts nets payés à Alstom Holdings conformément à l'application des accords de cash pooling (€ (50) millions au 31 mars 2014) (voir Note 8) ;
- la charge d'impôt sur les bénéfices inclut € (72) millions de charge d'impôt différé liée à la reconnaissance d'impôts différés passifs résultant de la différence entre la valeur fiscale des titres et l'actif net des filiales correspondantes dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, les autres incidences en compte de résultat de la transaction avec GE incluent :

- les coûts spécifiquement encourus dans le cadre de la transaction s'élèvent à € (108) millions ;
- l'accélération des conditions de certains plans de stock-options et actions de performance, ainsi que d'autres éléments de rémunération.

- **Etat du résultat global**

Au 31 mars 2015, le montant cumulé reconnu dans les autres éléments du résultat global relatif aux activités Energie s'élève à € (1 667) millions et inclut :

- des éléments qui ne seront pas recyclés au compte de résultat ; principalement les gains et pertes actuariels sur les engagements de retraites à prestations définies pour un montant net d'impôt de € (1 875) millions ;
- des éléments qui seront recyclés au compte de résultat, principalement les écarts de conversion pour € 208 millions.

Lors de la cession de l'activité de fabrication d'équipements auxiliaires vapeur, € (21) millions d'autres éléments du résultat global relatifs aux engagements de retraite ont été reclassés en réserves et € (16) millions d'écarts de conversion ont été recyclés au compte de résultat au 31 mars 2015.

- **Bilan**

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015
Ecarts d'acquisition	4 690
Immobilisations incorporelles	1 824
Immobilisations corporelles	2 786
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	86
Autres titres de participation	118
Autres actifs non courants	127
Impôts différés	1 043
Total des actifs non courants	10 674
Stocks et en-cours	2 352
Contrats de construction en cours, actif	1 734
Clients et comptes rattachés	3 172
Autres actifs opérationnels courants	2 809
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	4
Total des actifs courants	10 071
Trésorerie et équivalents de trésorerie	670
TOTAL ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE	21 415

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015
Provisions non courantes	491
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	1 761
Impôts différés	130
Total des passifs non courants (hors dette financière)	2 382
Provisions courantes	695
Contrats de construction en cours, passif	5 702
Fournisseurs et comptes rattachés	3 439
Autres passifs opérationnels courants	2 668
Total des passifs courants (hors dette financière)	12 504
Dette financière	287
TOTAL PASSIFS LIÉS À DES ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE	15 173

Le test de dépréciation au 31 mars 2014 confortait l'opinion du Groupe selon laquelle les écarts d'acquisition n'avaient subi aucune perte de valeur. A la date d'application d'IFRS 5, le Groupe estime que les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition Thermal Power, Renewable Power et Grid au 31 mars 2014 n'avaient pas été significativement modifiées.

La valeur de cession sera significativement supérieure à la valeur comptable des actifs nets destinés à la vente.

- **Tableau des flux de trésorerie**

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le
	31 mars 2015
Flux opérationnels liés aux activités non poursuivies	163
Flux d'investissements liés aux activités non poursuivies	593
Flux de financement liés aux activités non poursuivies	(193)

Le Groupe a eu recours à des programmes d'affacturage pour financer certaines de ses créances clients. Les entités Energie ont ainsi cédé au 31 mars 2015 des créances clients, dont € 105 millions répondant aux critères de dé-comptabilisation tels que définis par la norme IAS 39. Ce montant est inclus dans les flux opérationnels liés aux activités non poursuivies.

Les flux d'investissement incluent principalement :

- l'impact de la cession de l'activité d'équipements auxiliaires vapeur pour un montant de € 665 millions ;
- des cessions intragroupes de titres par des entités des activités Energie à des entités des activités poursuivies pour un montant de € 654 millions et ;
- des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de € (590) millions.

Les flux de financement comprennent essentiellement :

- des dividendes intragroupes versés par des entités des activités Energie à des entités des activités poursuivies pour un montant total de € (415) million ;
- des augmentations de capital souscrites par des entités Energie au bénéfice d'entités des activités poursuivies pour un montant de € (300) millions ;
- des augmentations de capital souscrites par des entités des activités poursuivies au bénéfice des entités Energie pour un montant de € 579 millions ;

Les flux de financement n'incluent pas les prêts internes, assimilés à de la trésorerie.

- **Passifs éventuels – obligations commerciales**

Au 31 mars 2015, l'encours total des garanties sur les contrats Energie, délivrées par les banques et les sociétés d'assurance, s'élève à € 11,9 milliards (contre € 9,5 milliards au 31 mars 2014).

Note 5. Informations sectorielles

Les Secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le Président-Directeur Général - le « principal décideur opérationnel » du Groupe au sens d'IFRS 8 - afin d'allouer les ressources aux différents Secteurs et d'évaluer leurs performances.

En application d'IFRS 5, les activités Energie (Thermal Power, Renewable Power, Grid et les services centraux et partagés à l'exception d'Alstom SA et Alstom Holdings), qui constituent des activités non poursuivies au 31 mars 2015, ne sont plus présentées dans les informations sectorielles en tant que secteurs opérationnels mais sont regroupés dans une colonne « Secteurs non poursuivis ».

5.1. Informations par secteur opérationnel

Au 31 mars 2015

<i>(en millions d'€)</i>	Corporate & Autres		Secteurs non	Eliminations	Total
	Transport	(1)	poursuivis		
Chiffre d'affaires	6 143	24		(4)	6 163
Eliminations intersecteurs	(4)	-		4	-
Total chiffre d'affaires	6 139	24		-	6 163
Résultat opérationnel	345	(27)		-	318
Résultat d'exploitation	159	(780)		-	(621)
Produits (charges) financiers					(137)
Impôt sur les bénéfices					8
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence					(64)
Résultat net des activités poursuivies					(814)
Résultat net des activités non poursuivies (2)			113		113
RÉSULTAT NET					(701)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(165)	(1)	(590)	-	(756)
Dotations aux amortissements dans le résultat d'exploitation	163	2	97	-	262

(1) Les coûts Corporate ont été alloués entre les Secteurs non poursuivis et Corporate & Autres (activités poursuivies) (voir Note 4.1)

(2) Voir Note 4 « Actifs destinés à la vente et activités non poursuivies »

<i>(en millions d'€)</i>	Transport	Corporate & autres	Total
Actifs sectoriels (1)	7 655	1 380	9 035
Impôts différés (actif)			732
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite			8
Actifs financiers			2 043
Actifs détenus en vue de la vente (4)			21 415
TOTAL DE L'ACTIF			33 233
Passifs sectoriels (2)	5 883	2 295	8 178
Impôts différés (passif)			11
Provisions pour engagements de retraite			461
Dettes financières			5 186
Total capitaux propres			4 224
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente (4)			15 173
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			33 233
Capitaux employés (3)	1 772	(915)	857

(1) Les actifs sectoriels se composent de la somme des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, des participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, des autres actifs non courants (à l'exception de ceux directement associés à la dette financière et aux engagements de retraite), des stocks, des contrats de construction en cours actifs, des clients et comptes rattachés et des autres actifs opérationnels.

(2) Les passifs sectoriels se composent des provisions courantes et non courantes, des contrats de construction en cours passifs, des fournisseurs et comptes rattachés et des autres passifs courants.

(3) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels.

(4) Voir Note 4 « Actifs destinés à la vente et activités non poursuivies »

Au 31 mars 2014*

<i>(en millions d'€)</i>	Transport	Corporate & Autres (1)	Secteurs non poursuivis	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	5 687	46		(7)	5 726
Eliminations intersecteurs	(7)	-		7	-
Total chiffre d'affaires	5 680	46		-	5 726
Résultat opérationnel	308	(40)		-	268
Résultat d'exploitation	228	(66)		-	162
Produits (charges) financiers					(159)
Impôt sur les bénéfices					94
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence					70
Résultat net des activités poursuivies					167
Résultat net des activités non poursuivies (2)			399		399
RÉSULTAT NET					566
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(187)	(1)	(623)	-	(811)
Dotations aux amortissements dans le résultat d'exploitation	141	2	397	-	540

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

(1) Les coûts Corporate ont été alloués entre les Secteurs non poursuivis et Corporate & Autres (activités poursuivies) (voir Note 4.1)

(2) Voir Note 4 « Actifs destinés à la vente et activités non poursuivies »

<i>(en millions d'€)</i>	Thermal Power	Renewable Power	Grid	Transport	Corporate & autres	Total
Actifs sectoriels (1)	9 610	3 104	5 072	6 868	971	25 625
Impôts différés (actif)						1 647
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite						22
Actifs financiers						2 666
Actifs détenus en vue de la vente (4)						293
TOTAL DE L'ACTIF						30 253
Passifs sectoriels (2)	7 145	1 641	2 972	4 973	1 008	17 739
Impôts différés (passif)						176
Provisions pour engagements de retraite						1 525
Dettes financières						5 704
Total capitaux propres						5 109
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente (4)						-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF						30 253
Capitaux employés (3)	2 465	1 463	2 100	1 895	(37)	7 886

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11.

(1) Les actifs sectoriels se composent de la somme des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, des participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, des autres actifs non courants (à l'exception de ceux directement associés à la dette financière et aux engagements de retraite), des stocks, des contrats de construction en cours actifs, des clients et comptes rattachés et des autres actifs opérationnels.

(2) Les passifs sectoriels se composent des provisions courantes et non courantes, des contrats de construction en cours passifs, des fournisseurs et comptes rattachés et des autres passifs courants.

(3) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels.

(4) Voir Note 4.2 « Actifs destinés à la vente et activités non poursuivies »

5.2. Informations par zone géographique

Chiffre d'affaires par pays de destination

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2015	31 mars 2014*
Europe	4 340	4 072
<i>dont France</i>	1 284	1 323
Amériques	739	702
Asie/Pacifique	449	453
Moyen-Orient et Afrique	635	499
TOTAL GROUPE	6 163	5 726

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

Actifs non courants par pays d'origine

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Europe	1 892	4 883
<i>dont France</i>	883	1 548
Amériques	104	858
Asie /Pacifique	219	1 979
Moyen-Orient /Afrique	18	3 692
TOTAL GROUPE	2 233	11 412

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11.

Les variations entre le 31 mars 2014 retraité et le 31 mars 2015 s'expliquent principalement par le classement des Actifs non courants des activités Energie en « actifs destinés à la vente » pour un montant de € 9 630 millions.

Les actifs non-courants par pays d'origine sont définis comme les actifs non courants tels que présentés au bilan à l'exception de ceux directement associés à la dette financière, aux engagements de retraite et aux impôts différés actifs.

5.3. Information relative aux principaux clients

Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Note 6. Frais de recherche et de développement

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2015	31 mars 2014*
Frais de recherche et développement	(112)	(122)
Coûts de développement capitalisés au cours de la période	(67)	(77)
Dotation aux amortissements des coûts de développement capitalisés	63	68
Dotation aux amortissements de la technologie acquise	-	-
TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	(116)	(131)

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, Alstom a investi € 116 millions en recherche et développement, notamment afin de poursuivre le développement de sa solution de signalisation UrbalisTM Fluence et de son véhicule léger sur rail CITADISTM Spirit à destination du marché nord-américain.

Ces programmes de recherche et développement concernent l'élargissement et le renforcement de l'offre de produits du Secteur Transport.

Note 7. Autres produits et autres charges

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2015	31 mars 2014*
Plus-values sur cessions d'activités	4	-
AUTRES PRODUITS	4	-
Moins-values sur cessions d'activités	(16)	(3)
Charges de restructuration et coûts de rationalisation	(106)	(48)
Dépréciations et autres	(821)	(55)
AUTRES CHARGES	(943)	(106)
AUTRES PRODUITS (AUTRES CHARGES)	(939)	(106)

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

Les autres produits et autres charges s'expliquent principalement par :

- des charges relatives à des activités cédées sur les périodes antérieures ;
- des charges de restructuration consécutives à l'adaptation de la base industrielle de Transport ;
- des coûts de rationalisation engagés par le Groupe dans le cadre du programme de compétitivité et de maîtrise des coûts appelés D2E (« Dedicated to Excellence ») ;
- des charges liées à des procédures judiciaires n'entrant pas dans le cours normal des affaires, en particulier l'accord avec le département américain de la Justice (DOJ) pour € 722 millions (voir Note 1) ;
- des dépréciations sur des actifs en France et en Russie pour un montant total de € 39 millions (€ 20 millions au 31 mars 2014 liés à des actifs en Russie).

Note 8. Résultat financier

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2015	31 mars 2014*
Produit d'intérêts financiers	12	4
Charge d'intérêts financiers refacturée aux activités non poursuivies	76	50
Gain de change net	13	8
Autres produits financiers	8	2
PRODUITS FINANCIERS	109	64
Charge d'intérêts financiers sur emprunts	(193)	(184)
Charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés (voir note 25)	(14)	(12)
Autres charges financières	(39)	(26)
CHARGES FINANCIÈRES	(246)	(223)
RÉSULTAT FINANCIER DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(137)	(159)
<i>dont :</i>		
Résultat financier généré par les instruments financiers (voir Note 27.1)	(199)	(196)

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

Au 31 mars 2015 :

- les produits d'intérêts financiers de € 12 millions proviennent de la rémunération des positions de trésorerie du Groupe sur la période ;
- la charge d'intérêts financiers refacturée aux activités non poursuivies s'élève à € 76 millions en application des accords de cash pooling (voir aussi Note 4) ;
- la charge d'intérêts financiers de € (193) millions représente le coût de la dette financière externe brute du Groupe ;
- la charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés de € (14) millions représente la charge d'intérêt sur les engagements, nette des produits d'intérêts sur les actifs de couverture calculés en utilisant le même taux d'actualisation ;
- les autres charges financières incluent principalement des honoraires et commissions d'engagement sur cautions, prêts syndiqués et autres facilités de crédit pour € (29) millions.

Note 9. Impôt sur les bénéfices

9.1. Analyse de la charge d'impôt

Le tableau suivant fournit la décomposition de la charge d'impôt :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2015	31 mars 2014*
Charge d'impôt courant	(45)	(48)
Charge d'impôt différé	53	142
Charge d'impôt	8	94

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

Les facteurs susceptibles de faire varier la charge d'impôt d'une année à l'autre sont notamment :

- la répartition par pays du résultat avant impôt,
- la possibilité pour le Groupe d'utiliser ses reports déficitaires et de reconnaître des impôts différés actifs,
- le résultat des contrôles fiscaux,
- les changements de réglementation locale.

9.2. Réconciliation de la charge d'impôt

Le tableau suivant fournit un rapprochement de la charge d'impôt au taux d'imposition applicable en France, hors contributions exceptionnelles, et de la charge réelle d'impôt :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2015	31 mars 2014*
Résultat avant impôt	(758)	3
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	34,43%	34,43%
Produit (charge) d'impôt théorique	261	(1)
Incidence :		
- de la différence entre le taux normal d'imposition applicable en France et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions étrangères	2	29
- de la variation des impôts différés actifs non comptabilisés	7	31
- des variations de taux d'imposition	(7)	1
- des autres impôts (retenue à la source, CVAE en France et IRAP en Italie)	(19)	(28)
- des différences permanentes et autres (1)	(236)	62
Charge d'impôt	8	94

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

(1) inclut l'impact de l'accord avec le département américain de la justice (DOJ) pour € (248) millions (voir Note 1.2.) au 31 mars 2015 et des opérations de restructuration interne au 31 mars 2014.

9.3. Impôts différés actifs et passifs

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Impôts différés actif	732	1 647
Impôts différés passif	(11)	(176)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	721	1 471

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11.

9.4. Analyse des actifs et passifs d'impôt différé

Le montant net des actifs et passifs d'impôt différé représente l'effet net des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs retenus dans les états financiers et leur valeur fiscale. Le tableau suivant fournit l'analyse des actifs et passifs d'impôt différé :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars	Variation en	Variation en	Ecart de conversion et autres variations	Actifs et passifs destinés à la vente	Au 31 mars
	2014*	compte de résultat (2)	situation nette (1)			2015
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	4	(157)	-	(3)	226	70
Provisions pour avantages au personnel	240	(8)	99	37	(301)	67
Autres provisions et charges à payer non déductibles	443	47	-	57	(399)	148
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des contrats de construction	(84)	24	-	(55)	99	(16)
Pertes fiscales reportables	900	62	-	90	(563)	489
Autres	(32)	(45)	6	9	25	(37)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS /(PASSIFS)	1 471	(77)	105	135	(913)	721

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

(1) Principalement générée par les pertes et gains actuariels comptabilisés directement en situation nette (voir état du résultat global consolidé)

(2) Dont € 53 millions au titre des activités poursuivies et € (130) millions au titre des activités non poursuivies

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars	Variation en	Variation en	Variations de périmètre	Ecart de conversion et autres variations	Au 31 mars
	2013*	compte de résultat (2)	situation nette (1)			2014*
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	(93)	92	-	-	5	4
Provisions pour avantages au personnel	287	9	(54)	-	(2)	240
Autres provisions et charges à payer non déductibles	516	25	-	-	(98)	443
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des contrats de construction	(133)	(29)	-	-	78	(84)
Pertes fiscales reportables	878	49	-	-	(27)	900
Autres	(19)	17	4	-	(34)	(32)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS /(PASSIFS)	1 436	163	(50)	-	(78)	1 471

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

(1) Principalement générée par les pertes et gains actuariels comptabilisés directement en situation nette (voir état du résultat global consolidé)

(2) Dont € 142 millions au titre des activités poursuivies et € 21 millions au titre des activités non poursuivies

L'évaluation de la recouvrabilité des reports déficitaires dans chacun des pays d'un montant total de € 721 millions au 31 mars 2015 est basée sur l'extrapolation du plan à trois ans et sur la base de la stratégie de recouvrabilité à long terme des reports déficitaires.

Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés s'élève à € 400 millions au 31 mars 2015 (€ 363 millions au 31 mars 2014 au titre des activités poursuivies). La majeure partie de ces impôts différés actifs non comptabilisés a pour origine des déficits fiscaux (€ 363 millions au 31 mars 2015 et € 325 millions au 31 mars 2014 au titre des activités poursuivies), dont € 182 millions indéfiniment reportables au 31 mars 2015 (€ 101 millions au 31 mars 2014 pour les activités poursuivies).

Note 10. Résultat par action

10.1. Résultat

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2015	31 mars 2014*
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère :		
- Provenant des activités poursuivies	(823)	160
- Provenant des activités non poursuivies	104	396
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	(719)	556

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

10.2. Nombre d'actions

	Exercice clos le	
	31 mars 2015	31 mars 2014
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat de base par action (voir Note 22)	309 364 543	308 559 756
Effet des instruments dilutifs autres que les obligations remboursables en actions :		
- Options de souscription d'actions et actions de performance (plans LTI)	1 749 335	2 948 209
- Actions de performance (plans Alstom Sharing)	-	113 406
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (voir Note 22)	311 113 878	311 621 371

10.3. Résultat par action

<i>(en €)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2015	31 mars 2014*
Résultat de base	(2,32)	1,80
Résultat dilué	(2,31)	1,78
Résultat de base des activités poursuivies	(2,66)	0,52
Résultat dilué des activités poursuivies	(2,65)	0,51
Résultat de base des activités non poursuivies	0,34	1,28
Résultat dilué des activités non poursuivies	0,33	1,27

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

Note 11. Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

11.1. Ecarts d'acquisition

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014*	Acquisitions et ajustements sur les écarts d'acquisition préliminaires	Cessions	Ecarts de conversion et autres variations	Actifs destinés à la vente	Au 31 mars 2015
Transport	674	4	-	10	-	688
Thermal Power	2 904	-	-	69	(2 973)	-
Renewable Power	532	-	-	10	(542)	-
Grid	1 159	1	-	15	(1 175)	-
ECARTS D'ACQUISITION	5 269	5	-	104	(4 690)	688
<i>dont :</i>						
Valeur brute	5 269	5	-	104	(4 690)	688
Dépréciation	-	-	-	-	-	-

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2015 proviennent essentiellement du reclassement des écarts d'acquisition des activités Energie en « Actifs destinés à la vente » pour un montant de € 4 690 millions (voir Note 4).

(en millions d'€)	Acquisitions et ajustements sur les		Ecart de conversion et autres		Au 31 mars 2014*
	Au 31 mars 2013*	écarts d'acquisition préliminaires	Cessions	variations**	
Transport	679	-	-	(5)	674
Thermal Power	3 221	-	-	(317)	2 904
Renewable Power	489	55	(12)	-	532
Grid	1 135	31	-	(7)	1 159
ECARTS D'ACQUISITION	5 524	86	(12)	(329)	5 269
<i>dont :</i>					
Valeur brute	5 524	86	(12)	(329)	5 269
Dépréciation	-	-	-	-	-

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

** Les écarts de conversion et autres variations comprennent principalement le reclassement, en actifs destinés à la vente, du goodwill de l'activité de fabrication d'équipements auxiliaires vapeur suite à sa cession (voir Notes 1.3. et 3).

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Au 31 mars 2015, le Groupe Alstom a testé la valeur de l'écart d'acquisition alloué au secteur Transport, et s'est assuré que la valeur recouvrable du secteur excède sa valeur nette comptable, y compris les écarts d'acquisition.

Présentation des hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

La valeur d'utilité du secteur Transport est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, en utilisant des projections de flux de trésorerie sur les trois prochaines années, cohérentes avec le plan interne du Groupe, une extrapolation des deux années suivantes et les prévisions les plus récentes préparées par le Secteur.

La valeur d'utilité est principalement déterminée par la valeur terminale qui est particulièrement sensible aux changements des hypothèses suivantes : taux d'actualisation après impôt, taux de croissance long terme et taux de marge opérationnelle de l'année terminale (correspondant au ratio résultat opérationnel sur chiffre d'affaires).

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

	Transport
Valeur nette des écarts d'acquisition au 31 mars 2015 (en millions d'€)	688
Valeur retenue comme représentative de la valeur recouvrable	valeur d'utilité
Nombre d'années pour lesquelles des prévisions de flux de trésorerie sont disponibles	3 ans
Période d'extrapolation des prévisions de flux de trésorerie	2 ans
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2015	1,5%
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2014	1,5%
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2015 (*)	8,5%
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2014 (*)	8,5%

(*) L'application de taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

La sensibilité des valeurs d'utilité aux principales hypothèses peut être présentée de la manière suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Transport	
	<i>-25 bp</i>	<i>+25 bp</i>
Marge opérationnelle (valeur terminale)	(134)	134
	<i>-25 bp</i>	<i>+25 bp</i>
Taux d'actualisation après impôt	123	(115)
	<i>-10 bp</i>	<i>+10 bp</i>
Taux de croissance à long terme	(38)	39

Au 31 mars 2015, la valeur recouvrable du Secteur Transport était supérieure à sa valeur comptable et les tests de sensibilité des valeurs d'utilité aux principales hypothèses confortent l'opinion du Groupe selon laquelle l'écart d'acquisition n'a pas subi de perte de valeur.

11.2. Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014*	Acquisitions / cessions / amortissements	Ecarts de conversion et autres variations	Actifs destinés à la vente	Au 31 mars 2015
Coûts de développement capitalisés	2 211	298	10	(1 480)	1 039
Technologie acquise	1 388	-	2	(1 390)	-
Autres immobilisations incorporelles	859	(1)	33	(723)	168
Valeur brute	4 458	297	45	(3 593)	1 207
<i>Dont valeur brute liée aux activités non poursuivies</i>	<i>3 330</i>	<i>232</i>	<i>31</i>	<i>(3 593)</i>	-
Coûts de développement capitalisés	(842)	(73)	(8)	261	(662)
Technologie acquise	(928)	(21)	-	949	-
Autres immobilisations incorporelles	(635)	(6)	(19)	559	(101)
Amortissements et dépréciations	(2 405)	(100)	(27)	1 769	(763)
<i>Dont amortissements et dépréciations liés aux activités non poursuivies</i>	<i>(1 730)</i>	<i>(26)</i>	<i>(23)</i>	<i>1 769</i>	-
Coûts de développement capitalisés	1 369	225	2	(1 219)	377
Technologie acquise	460	(21)	2	(441)	-
Autres immobilisations incorporelles	224	(7)	14	(164)	67
VALEUR NETTE	2 053	197	18	(1 824)	444
<i>Dont valeur nette liée aux activités non poursuivies</i>	<i>1 600</i>	<i>206</i>	<i>18</i>	<i>(1 824)</i>	-

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2013*	Acquisitions / cessions / amortissements**	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2014*
Coûts de développement capitalisés	1 900	270	41	2 211
Technologie acquise	1 422	-	(34)	1 388
Autres immobilisations incorporelles	820	44	(5)	859
Valeur brute	4 142	314	2	4 458
Coûts de développement capitalisés	(724)	(117)	(1)	(842)
Technologie acquise	(842)	(86)	-	(928)
Autres immobilisations incorporelles	(596)	(43)	4	(635)
Amortissements et dépréciations	(2 162)	(246)	3	(2 405)
Coûts de développement capitalisés	1 176	153	40	1 369
Technologie acquise	580	(86)	(34)	460
Autres immobilisations incorporelles	224	1	(1)	224
VALEUR NETTE	1 980	68	5	2 053

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

** Les dépréciations des coûts de développement capitalisés comprennent la dépréciation des technologies des secteurs Transport et Renewable Power au 31 mars 2014.

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2015 proviennent essentiellement du reclassement des immobilisations incorporelles des activités Energie en « Actifs destinés à la vente » pour un montant de € 1 824 millions (voir Note 4).

Note 12. Immobilisations corporelles

(en millions d'€)	Au 31 mars 2014*	Acquisitions / amortissements / dépréciations	Cessions	Ecarts de conversion et autres variations	Actifs destinés à la vente	Au 31 mars 2015
Terrains	181	-	(10)	(2)	(116)	53
Bâtiments	1 958	75	(28)	173	(1 549)	629
Matériel et outillage	2 966	151	(79)	146	(2 465)	719
Constructions en cours	326	173	(3)	(83)	(360)	53
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	483	41	(38)	73	(326)	233
Valeur brute	5 914	440	(158)	307	(4 816)	1 687
<i>Dont valeur brute liée aux activités non poursuivies</i>	<i>4 339</i>	<i>347</i>	<i>(141)</i>	<i>271</i>	<i>(4 816)</i>	-
Terrains	(11)	(2)	2	1	2	(8)
Bâtiments	(741)	(51)	19	(31)	486	(318)
Matériel et outillage	(1 844)	(74)	74	(24)	1 342	(526)
Constructions en cours	-	-	-	(9)	-	(9)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(350)	(18)	33	(35)	200	(170)
Amortissements et dépréciations	(2 946)	(145)	128	(98)	2 030	(1 031)
<i>Dont amortissements et dépréciations liés aux activités non poursuivies</i>	<i>(2 011)</i>	<i>(57)</i>	<i>113</i>	<i>(75)</i>	<i>2 030</i>	-
Terrains	170	(2)	(8)	(1)	(114)	45
Bâtiments	1 217	24	(9)	142	(1 063)	311
Matériel et outillage	1 122	77	(5)	122	(1 123)	193
Constructions en cours	326	173	(3)	(92)	(360)	44
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	133	23	(5)	38	(126)	63
VALEUR NETTE	2 968	295	(30)	209	(2 786)	656
<i>Dont valeur nette liée aux activités non poursuivies</i>	<i>2 328</i>	<i>290</i>	<i>(28)</i>	<i>196</i>	<i>(2 786)</i>	-

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013*	Acquisitions / amortissements / dépréciations	Cessions	Ecarts de conversion et autres variations**	Au 31 mars 2014*
Terrains	194	1	(4)	(10)	181
Bâtiments	1 922	147	(47)	(64)	1 958
Matériel et outillage	2 943	207	(87)	(97)	2 966
Constructions en cours	357	94	(1)	(124)	326
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	495	28	(28)	(12)	483
Valeur brute	5 911	477	(167)	(307)	5 914
Terrains	(10)	(1)	-	-	(11)
Bâtiments	(734)	(85)	37	41	(741)
Matériel et outillage	(1 848)	(169)	79	94	(1 844)
Constructions en cours	(1)	(1)	-	2	-
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(336)	(37)	24	(1)	(350)
Amortissements et dépréciations	(2 929)	(293)	140	136	(2 946)
Terrains	184	-	(4)	(10)	170
Bâtiments	1 188	62	(10)	(23)	1 217
Matériel et outillage	1 095	38	(8)	(3)	1 122
Constructions en cours	356	93	(1)	(122)	326
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	159	(9)	(4)	(13)	133
VALEUR NETTE	2 982	184	(27)	(171)	2 988

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

** € (171) millions dont écarts de conversion à hauteur de € (143) millions

La valeur nette des immobilisations corporelles en location financement, incluse dans les données ci-dessus, se décompose comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Terrains	13	13
Bâtiments	24	50
Matériel et outillage	-	1
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	1	18
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS EN LOCATION-FINANCEMENT	38	82

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Les engagements d'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à € 124 millions au 31 mars 2015. Ils ont trait notamment aux investissements faits en Pologne (€ 24 millions) et à la construction d'une nouvelle usine à Taubate -Brésil (€ 20 millions).

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2015 proviennent essentiellement du reclassement des immobilisations corporelles des activités Energie en « Actifs destinés à la vente ».

Note 13. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Informations financières

<i>(en millions d'€)</i>	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats nets	
	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*	Pour l'exercice clos au 31 mars 2015	Pour l'exercice clos au 31 mars 2014*
Entreprises associées	243	429	(46)	53
Coentreprises	84	116	(18)	17
TOTAL	327	545	(64)	70

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

Variations de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Solde d'ouverture	545	666
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	20	71
Dépréciation (1)	(82)	(22)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(62)	49
<i>dont activités poursuivies</i>	<i>(64)</i>	<i>70</i>
<i>dont activités non poursuivies</i>	<i>2</i>	<i>(21)</i>
Dividendes	(47)	(43)
Acquisitions	19	26
Changement de méthode de consolidation (2)	-	(100)
Ecart de conversion et autres variations	(42)	(53)
Transfert vers actifs destinés à la vente	(86)	-
Solde de clôture	327	545

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

(1) Au 31 mars 2015, les dépréciations concernent principalement « The Breakers Investment BV ». Au 31 mars 2014, les dépréciations concernent SEC Alstom Shanghai Lingang (Grid) pour € (13) millions et AWS Ocean Energy Limited (Renewable Power) pour € (9) millions, cédées au cours de l'exercice.

(2) Dont la participation dans BrightSource Energy qui est comptabilisée en titres non consolidés au 31 mars 2014, au regard de l'influence limitée exercée et des informations financières disponibles.

13.1. Participations dans les entreprises associées

<i>(en millions d'€)</i>	% ownership	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats nets	
		Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*	Pour l'exercice clos au 31 mars 2015	Pour l'exercice clos au 31 mars 2014*
The Breakers Investments B.V.	25%	208	372	(38)	66
Autres		35	57	(8)	(13)
Entreprises associées		243	429	(46)	53

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

a. Entreprises associées significatives

The Breakers Investments B.V.

Le Groupe a acquis, le 27 mai 2011, une participation de 25% (plus une action) dans la société The Breakers Investments B.V. Cette dernière détient 100% de Transmashholding ("TMH"), le principal constructeur ferroviaire russe, opérant en Russie et dans les autres pays de la Communauté des États Indépendants (CEI).

Les informations financières (à 100%) résumées présentées ci-dessous sont les montants figurant dans les états financiers de The Breakers Investments B.V. au 31 décembre et établis en application des normes IFRS. Ces états financiers, établis en roubles, ont été convertis en euros aux taux utilisés par le Groupe au 31 mars.

Bilan

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Actifs non courants	937	1 127
Actifs courants	1 031	1 223
TOTAL DE L'ACTIF	1 968	2 350
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	824	998
Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	200	290
Passifs non courants	286	302
Passifs courants	658	760
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	1 968	2 350

Compte de résultat

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Chiffres d'affaires	2 466	3 485
Résultat net des activités poursuivies	173	336
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(14)	(49)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	159	287
Autres éléments du résultat global	15	1
Résultat global	188	336

La réconciliation des informations financières résumées de The Breakers Investments avec la valeur comptable des intérêts du Groupe s'établit de la manière suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015
Actif net de The Breakers Investments B.V. au 31 décembre 2014	824
Prévisions de résultats pour le dernier trimestre	(3)
Autres variations	0
Actif net de The Breakers Investments B.V. au 31 mars 2015	821
Pourcentage de détention du Groupe	25%
Goodwill	79
Dépréciation	(70)
Autres*	(6)
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans The Breakers Investments B.V.	208

* Les autres éléments correspondent aux retraitements de mise à juste valeur réalisés lors de l'acquisition

Les mouvements de la période s'expliquent principalement par la baisse du rouble qui associée à la révision du business plan ont conduit le Groupe à enregistrer une dépréciation de € 70 millions au 31 mars 2015.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014
Actif net de The Breakers Investments B.V. au 31 décembre 2013	998
Prévisions de résultats pour le dernier trimestre	27
Autres variations	1
Actif net de The Breakers Investments B.V. au 31 mars 2014	1 026
Pourcentage de détention du Groupe	25%
Goodwill	121
Autres*	(6)
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans The Breakers Investments B.V.	372

* Les autres éléments correspondent aux retraitements de mise à juste valeur réalisés lors de l'acquisition

	Exercice clos le 31 mars
<i>(en millions d'€)</i>	2015
Résultat net de The Breakers Investments B.V. pour l'exercice clos au 31 décembre 2014	159
Ajustement du résultat net lié à la différence de date de clôture	(27)
Résultat net de The Breakers Investments B.V. pour l'exercice clos au 31 mars 2015	133
Pourcentage de détention du Groupe	25%
Dépréciation	(70)
Autres*	(1)
Quote-part du Groupe dans le résultat net de The Breakers Investments B.V.	(38)

* Les autres éléments correspondent à l'amortissement des valeurs reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition

	Exercice clos le 31 mars
<i>(en millions d'€)</i>	2014
Résultat net de The Breakers Investments B.V. pour l'exercice clos au 31 décembre 2013	287
Ajustement du résultat net lié à la différence de date de clôture	(13)
Résultat net de The Breakers Investments B.V. pour l'exercice clos au 31 mars 2014	274
Pourcentage de détention du Groupe	25%
Autres*	(2)
Quote-part du Groupe dans le résultat net de The Breakers Investments B.V.	66

* Les autres éléments correspondent à l'amortissement des valeurs reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition

Dividendes

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014
Dividendes reçus	35	35

b. Autres entreprises associées

Les intérêts détenus par le Groupe dans les autres entreprises associées sont individuellement non significatifs. La valeur nette comptable globale des autres entreprises associées s'élève à € 35 millions au 31 mars 2015 (€ 57 millions au 31 mars 2014).

La part des autres entreprises associées, dans le résultat global consolidé, attribuable aux propriétaires de la société mère, se ventile de la façon suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Part du groupe dans le résultat net des activités poursuivies	(8)	(13)
Part du groupe dans les autres éléments du résultat global	-	-
Part du groupe dans le résultat global total	(8)	(13)

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

13.2. Participations dans les co-entreprises

<i>(en millions d'€)</i>	% de détention	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats nets	
		Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014	Pour l'exercice clos au 31 mars 2015	Pour l'exercice clos au 31 mars 2014*
Casco	49%	70	52	16	16
Autres		14	65	(34)	1
Coentreprises		84	116	(18)	17

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Les intérêts détenus par le Groupe dans les coentreprises sont individuellement non significatifs. Ils représentent une valeur nette comptable globale de € 84 millions au 31 mars 2015 (€ 116 millions au 31 mars 2014).

La part des coentreprises, dans le résultat global consolidé, attribuable aux propriétaires de la société mère, se ventile de la façon suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Part du groupe dans le résultat net des activités poursuivies	(18)	17
Part du groupe dans les autres éléments du résultat global	-	-
Part du groupe dans le résultat global total	(18)	17

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Note 14. Autres titres non consolidés

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015		Au 31 mars 2014*	
	Valeur brute	Dépréciation / Variation de la juste valeur	Net	Net
BrightSource Energy	-	-	-	83
SEC Alstom (Shanghai Baoshan) Transformers Co., Ltd	-	-	-	20
Autres (1)	41	(5)	36	57
TOTAL	41	(5)	36	160

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

(1) Les autres titres de participation représentent une valeur nette comptable globale de € 36 millions au 31 mars 2015 (€ 57 millions au 31 mars 2014). Cette valeur nette comptable est représentative de la juste valeur.

Inclus dans la transaction avec GE, les titres des sociétés BrightSource Energy et SEC Alstom Transformers' Co. Ltd ont été classés en actifs destinés à la vente au 31 mars 2015.

Variation de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Solde d'ouverture	160	101
Variations de juste valeur (1)	(1)	(15)
Acquisitions	4	7
Changement de méthode de consolidation (2)	-	73
Ecart de conversion et autres variations	(9)	(6)
Transfert vers actifs destinés à la vente (2)	(118)	-
SOLDE DE CLÔTURE	36	160

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

(1) Variation comptabilisée directement en autres éléments du résultat global en gains / (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente.

(2) Dont la participation dans BrightSource Investments.

Les intérêts détenus par le Groupe dans les autres titres de participation sont individuellement non significatifs et concernent majoritairement des intérêts dans des sociétés qui portent des contrats de PPP (Partenariats Public-Privé) ou de concessions, généralement pour une participation inférieure à 20%.

Note 15. Autres actifs non courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (1)	383	364
Autres prêts et dépôts à long terme	90	146
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	473	510

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

(1) Ces actifs sont afférents à un contrat de location de longue durée de trains et d'équipements connexes conclu avec un exploitant de métro de Londres (voir Notes 26 et 30.1). Ils se décomposent comme suit :

- au 31 mars 2015, créances de € 365 millions et dépôt de € 18 millions,
- au 31 mars 2014, créances de € 349 millions et dépôt de € 15 millions.

Note 16. Stocks et en-cours

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Matières premières et marchandises	549	1 015
Travaux en cours	243	1 950
Produits finis	138	319
Stocks et en-cours, valeur brute	930	3 284
Matières premières et marchandises	(70)	(150)
Travaux en cours	(18)	(124)
Produits finis	(21)	(38)
Dépréciation	(109)	(312)
STOCKS ET EN-COURS, VALEUR NETTE	821	2 972

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2015 proviennent essentiellement du reclassement des stocks et en-cours des activités Energie en « Actifs destinés à la vente » pour un montant total de € 2 352 millions (voir Note 4).

Note 17. Contrats de construction en cours

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*	Variation
Contrats de construction en cours, actif	2 554	3 951	(1 397)
Contrats de construction en cours, passif	(3 455)	(8 426)	4 971
CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS	(901)	(4 475)	3 574

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*	Variation
Cumul des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur contrats en cours	29 584	60 881	(31 297)
Moins factures émises sur contrats en cours	(28 506)	(62 043)	33 537
Contrats de construction en cours hors avances à la commande reçues	1 078	(1 162)	2 240
Avances à la commande reçues des clients	(1 979)	(3 313)	1 334
CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS	(901)	(4 475)	3 574

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2015 proviennent essentiellement du reclassement des contrats de construction en-cours et acomptes reçus des activités Energie en « Actifs destinés à la vente » pour un montant de € 3 968 millions (voir Note 4).

Note 18. Clients et comptes rattachés

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Créances non échues à la date de clôture	Créances échues à la date de clôture		
			Moins de 60 jours	Entre 60 et 180 jours	Au-delà de 180 jours
Au 31 mars 2015	1 470	1 065	138	43	224
. dont valeur brute	1 480	1 070	138	43	229
. dont dépréciation	(10)	(5)	-	-	(5)
Au 31 mars 2014*	4 450	3 521	316	196	417
. dont valeur brute	4 569	3 562	323	196	488
. dont dépréciation	(119)	(42)	(7)	-	(70)

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2015 proviennent essentiellement du reclassement des stocks et en-cours des activités Energie en « Actifs destinés à la vente » pour un montant de € 3 172 millions (voir Note 4).

Les provisions pour dépréciation sont évaluées au cas par cas en prenant en considération le risque de non-recouvrement. En raison de la nature des activités exercées par le Groupe, les

créances restant impayées au-delà de la date d'échéance contractuelle représentent souvent des montants confirmés par les clients, mais dont le règlement est soumis à l'apurement des réserves soulevées lors de l'inspection des travaux. De telles créances demeurent entièrement recouvrables ; les coûts à supporter au titre de la levée des réserves sont inclus dans la détermination de la marge à terminaison des contrats considérés.

Note 19. Autres actifs opérationnels courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Avances à la commande versées aux fournisseurs	118	517
Impôt sur les sociétés	117	216
Autres taxes	248	866
Charges constatées d'avance	54	238
Autres créances	145	373
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	782	397
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet d'une couverture	493	526
AUTRES ACTIFS OPÉRATIONNELS COURANTS	1 957	3 133

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Les dérivés relatifs aux activités opérationnelles gérés centralement par Alstom Holdings, y compris les couvertures de change opérationnelles du périmètre Energie, ne sont pas comptabilisés comme des actifs et des passifs disponibles à la vente alors même que la réévaluation des éléments couverts en devise étrangère du périmètre Energie est comptabilisée en actifs et passifs disponibles à la vente (dans les rubriques « autres actifs courants » et « autres passifs courant » du bilan des activités Energie figurant en note 4).

Note 20. Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Instruments dérivés liés aux activités de financement	61	26
Valeurs mobilières de placement	-	-
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	61	26

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Note 21. Besoin en fond de roulement

21.1. Analyse bilantielle

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Stocks	821	2 972
Contrats de construction en cours, actif	2 554	3 951
Clients et comptes rattachés	1 470	4 450
Autres actifs opérationnels courants	1 957	3 133
ACTIFS	6 802	14 506
Provisions non courantes	283	710
Provisions courantes	1 031	1 191
Contrats de construction en cours, passif	3 455	8 426
Fournisseurs et comptes rattachés	917	3 819
Autres passifs opérationnels courants	2 492	3 593
PASSIFS	8 178	17 739
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(1 376)	(3 233)

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

21.2. Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2015
Besoin en fonds de roulement en début de période	(3 233)
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation (1)	(726)
Variation du besoin en fonds de roulement liée aux investissements	63
Ecart de conversion et autres variations	(408)
Transfert vers actifs destinés à la vente	2 928
Total de la variation du besoin en fonds de roulement	1 857
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT EN FIN DE PÉRIODE	(1 376)

(1) Dont la dotation aux provisions relative à l'accord avec le département américain de la justice pour € (722) millions

Sur la période, la variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation des activités poursuivies s'élève à € (673) millions.

Note 22. Capitaux propres

En ce qui concerne la gestion de son capital, l'objectif du Groupe est de préserver la continuité de l'exploitation afin d'assurer un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Divers moyens peuvent être mis en œuvre par le Groupe pour réaliser cet objectif :

- déterminer de manière pertinente le montant des dividendes à verser aux actionnaires,
- rembourser une partie du capital aux actionnaires,
- émettre de nouvelles actions, ou
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

22.1. Variations du capital social**Variations de l'exercice clos le 31 mars 2015**

Au 31 mars 2015, le capital social d'Alstom s'élevait à €2 168 547 479 et se composait de 309 792 497 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de € 7. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice s'élevait à 309 364 543 après prise en compte de l'effet dilutif des obligations remboursables en actions et à 311 113 878 après prise en compte de l'effet de l'ensemble des instruments dilutifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 :

- 1 408 obligations remboursables en actions (ORA) ont été remboursées par émission de 89 actions d'une valeur nominale de € 7 par action. Les 78 242 obligations remboursables en actions et non encore remboursées au 31 mars 2015 sont représentatives de 4 913 actions à émettre ;
- 1 090 262 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme.

Variations de l'exercice clos le 31 mars 2014

Au 31 mars 2014, le capital social d'Alstom s'élevait à € 2 160 915 022 et se composait de 308 702 146 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de € 7 chacune. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice s'élevait à 308 559 756 après prise en compte de l'effet dilutif des obligations remboursables en actions et à 311 621 371 après prise en compte de l'effet de l'ensemble des instruments dilutifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 :

- 1 616 obligations remboursables en actions (ORA) ont été remboursées par émission de 101 actions d'une valeur nominale de € 7 par action. Les 79 650 obligations remboursables en actions et non encore remboursées au 31 mars 2014 sont représentatives de 5 002 actions à émettre ;
- 543 919 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme.

22.2. Distribution de dividendes

Aucune distribution de dividende ne sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Les distributions de dividendes suivantes ont été réalisées au titre des trois exercices précédents :

- Exercice clos le 31 mars 2014 (décision de l'assemblée générale du 1er juillet 2014), pas de distribution ;

- Exercice clos le 31 mars 2013 (décision de l'assemblée générale du 2 juillet 2013), montant total distribué : € 259 millions, soit € 0,84 par action ;
- Exercice clos le 31 mars 2012 (décision de l'assemblée générale du 26 juin 2012), montant total distribué : € 236 millions, soit € 0,80 par action ;

22.3. Ecart de conversion

Les écarts de conversion, présentés dans l'état du résultat global consolidé, reflètent principalement la variation du dollar américain (€185 millions), du Yuan chinois (€148 millions), de la roupie indienne (€81 millions), du réal brésilien (€ (44) millions), et du rouble (€ (104) millions) contre l'euro sur l'exercice clos le 31 mars 2015.

Suite à la cession de l'activité de fabrication d'équipements auxiliaires vapeur, €(16) millions de réserve de conversion ont été recyclés au compte de résultat.

Note 23. Paiements fondés sur des actions

23.1. Options de souscription d'actions et actions de performance

Caractéristiques principales

	Plans décidés par l'assemblée générale du 9 juillet 2004			Plans décidés par l'assemblée générale du 26 juin 2007					
	Plan n°7 options de souscription d'actions	Plan n°8 options de souscription d'actions	Plan n°9 options de souscription d'actions	Plan n°10 options de souscription d'actions	Plan n°10 actions de performance	Plan n°11 options de souscription d'actions	Plan n°11 actions de performance	Plan n°12 options de souscription d'actions	Plan n°12 actions de performance
Date d'octroi	17/09/2004	27/09/2005	28/09/2006	25/09/2007	25/09/2007	23/09/2008	23/09/2008	21/09/2009	21/09/2009
Période d'exercice	17/09/2007	27/09/2008	28/09/2009	25/09/2010	n/a	23/09/2011	n/a	21/09/2012	n/a
	16/09/2014	26/09/2015	27/09/2016	24/09/2017		22/09/2018		20/09/2017	
Nombre de bénéficiaires	1 007	1 030	1 053	1 196	1 289	411	1 431	436	1 360
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions de performance attribuables (1)	5 566 000	2 803 000	3 367 500	1 697 200	252 000	754 300	445 655	871 350	522 220
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions de performance attribuées depuis l'origine	5 048 533	2 087 456	526 967	1 000	220 320	-	-	-	182 432
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance annulées depuis l'origine	517 467	263 800	438 750	265 500	31 680	754 300	445 655	561 150	339 788
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance restant à lever au 31 mars 2015	-	451 744	2 401 783	1 430 700	-	-	-	310 200	-
y.c. options / actions de performance attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif	-	-	335 000	178 600	-	-	-	53 000	-
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	8,60	17,88	37,33	67,50	n/a	66,47	n/a	49,98	n/a
Juste valeur des options / actions de performance à la date d'octroi (en €)	7,30	10,30	12,90	29,24	129,20	16,71	63,54	11,26	48,11

(1) Le nombre d'options et d'actions de performance et le prix d'exercice des options ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impactées le nombre d'actions après les dates d'octroi.

(2) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote).

	Plans décidés par l'assemblée générale du 22 juin 2010							
	Plan n°13 options de souscription d'actions	Plan n°13 actions de performance	Plan n°14 options de souscription d'actions	Plan n°14 actions de performance	Plan n°15 options de souscription d'actions	Plan n°15 actions de performance	Plan n°16 options de souscription d'actions	Plan n°16 actions de performance
Date d'octroi	13/12/2010	13/12/2010	04/10/2011	04/10/2011	10/12/2012	10/12/2012	01/10/2013	01/10/2013
Période d'exercice	13/12/2013 12/12/2018	n/a	04/10/2014 03/10/2019	n/a	10/12/2015 09/12/2020	n/a	03/10/2016 30/09/2021	n/a
Nombre de bénéficiaires	528	1 716	514	1 832	538	1 763	292	1 814
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions de performance attribuables (1)	1 235 120	740 860	1 369 180	804 040	1 312 690	781 540	671 700	1 000 700
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions de performance attribuées depuis l'origine	-	506 330	9 429	229 950	-	-	-	-
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance annulées depuis l'origine	387 970	234 530	539 645	318 359	715 985	424 730	16 300	53 100
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance restant à lever au 31 mars 2015	847 150	-	820 106	255 731	596 705	356 810	655 400	947 600
y.c. options / actions de performance attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif	65 992	-	247 338	-	159 170	19 550	248 500	98 500
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	33,14	n/a	26,39	n/a	27,70	n/a	26,94	n/a
Juste valeur des options / actions de performance à la date d'octroi (en €)	7,59	31,35	3,14	19,77	5,80	26,70	3,84	22,62

- (1) Le nombre d'options et d'actions de performance et le prix d'exercice des options ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impactées le nombre d'actions après les dates d'octroi.
- (2) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote).

Au 31 mars 2015, toutes les conditions d'exercice des options attribuées par les plans 7, 8, 9, 10, 11, 12,13 et 14 ont été réalisées. Pour les plans 8, 9 et 10, la fin de la période d'exercice de ces options se situe sept ans après la fin de la période d'acquisition de chaque plan. Pour les plans 12, 13, 14, 15 et 16, cette fin de période se situe cinq ans après la fin de la période d'acquisition.

Les plans de motivation et de fidélisation sur le long terme mis en place depuis 2007 combinent l'allocation d'options de souscription et l'attribution d'actions de performance.

L'attribution de ces droits est subordonnée aux conditions de performance décrites ci-après.

Plan LTI 15 en date du 10 décembre 2012 :

Le nombre total d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer sera fonction du niveau de la marge opérationnelle et du cash-flow libre du Groupe pour les exercices clos le 31 mars 2013, le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015 :

Exercice clos le 31 mars 2013		Exercice clos le 31 mars 2014		Exercice clos le 31 mars 2015	
% d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer		% d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer		% d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer	
FCF ≥ 0 et OM ≥ 7.4 %	40%	FCF ≥ 0 et OM ≥ 7.6 %	40%	FCF ≥ 0 et OM ≥ 8 %	20%
FCF ≥ 0 et 7.2 % ≤ OM < 7.4 %	30%	FCF ≥ 0 et 7.3 % ≤ OM < 7.6 %	30%	FCF ≥ 0 et 7.5 % ≤ OM < 8 %	10%
FCF ≥ 0 et 7 % ≤ OM < 7.2 %	10%	FCF ≥ 0 et 7 % ≤ OM < 7.3 %	10%	FCF < 0 ou OM < 7.5 %	-
FCF < 0 ou OM < 7 %	-	FCF < 0 ou OM < 7 %	-	-	-

FCF signifie Cash Flow Libre (« Free Cash Flow ») et OM signifie Marge Opérationnelle (« Operating Margin »).

Le Cash Flow Libre se définit comme la variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation, moins les dépenses d'investissement (incluant les coûts de développement capitalisés), nettes des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles. Le Cash Flow Libre n'inclut pas le produit des cessions d'activité.

Compte tenu des conditions de performance atteintes pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014, 30 % des options et des actions de performance ont été attribués.

De plus, dans le contexte de la vente des activités Energie, sous réserve de la finalisation de l'opération de cession, les conditions de performance sont réputées atteintes pour l'exercice clos le 31 mars 2015, conformément à la proposition du Conseil d'Administration. En conséquence, les 20% restant sont réalisés au 31 mars 2015.

Ainsi, 50% des options seront exerçables et 50% des actions de performance seront attribués. 50% des options et des actions de performance seront annulés.

Plan LTI 16 en date du 1^{er} octobre 2013:

De plus, dans le contexte de la vente des activités Energie, sous réserve de la finalisation de l'opération de cession, les conditions de performance sont réputées atteintes au 31 mars 2015 et 31 mars 2016, conformément à la proposition du Conseil d'Administration. En conséquence, toutes les options seront exerçables pour ce plan et 100% des actions de performance seront attribués.

De plus, pour les deux plans 15 et 16, la condition de présence ne sera pas applicable aux bénéficiaires ayant quitté le Groupe dans le cadre de la Transaction, sous réserve qu'ils soient toujours salariés du Groupe Alstom à la date de finalisation de la transaction.

Evolution

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en €)	Nombre d'actions de performance
En-cours au 31 mars 2013	8 743 578	36,58	2 124 847
Attribuées	6 71 700	26,94	1 000 700
Exercées	(122 912)	11,61	(340 344)
Annulées	(442 434)	29,58	(279 007)
En-cours au 31 mars 2014	8 849 932	36,49	2 506 196
Attribuées	-	-	-
Exercées	(481 126)	13,06	(495 050)
Annulées	(855 018)	27,23	(451 005)
En-cours au 31 mars 2015	7 513 788	39,06	1 560 141
dont exerçables	6 261 683		N/A

Valorisation

	Plan n°11 options de souscription d'actions	Plan n°11 actions de performance	Plan n°12 options de souscription d'actions	Plan n°12 actions de performance	Plan n°13 options de souscription d'actions	Plan n°13 actions de performance	Plan n°14 options de souscription d'actions	Plan n°14 actions de performance	Plan n°15 options de souscription d'actions	Plan n°15 actions de performance	Plan n°16 options de souscription d'actions	Plan n°16 actions de performance
Date d'octroi	23/09/2008	23/09/2008	21/09/2009	21/09/2009	13/12/2010	13/12/2010	04/10/2011	04/10/2011	10/12/2012	10/12/2012	01/10/2013	01/10/2013
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	3,5	2,5 or 4,0	3,5	2,5 or 4,0	3,5	2,5 or 4,0	4,0	2,5 or 4,0	4,0	2,5 or 4,0	3,0	4,0
Fin de la période d'acquisition des droits	22/09/2011	31/05/2011 or 22/09/2012	20/09/2012	31/05/2012 or 20/09/2013	12/12/2013	31/05/2013 or 12/12/2014	03/10/2014	31/05/2014 or 03/10/2015	09/12/2015	09/12/2015 or 09/12/2016	30/09/2016	30/09/2017
Prix d'exercice ajusté (*) (en €)	66,47	n/a	49,98	n/a	33,14	n/a	26,39	n/a	27,70	n/a	26,94	n/a
Cours de l'action à la date d'octroi (en €)	65,10	65,10	50,35	50,35	35,40	35,40	23,82	23,82	29,77	29,77	26,33	26,33
Volatilité	30%	n/a	30%	n/a	31%	n/a	31%	n/a	30%	n/a	28%	n/a
Taux d'intérêt sans risque	4,1%	4,4%	2,0%	2,3%	1,8%	2,0%	1,5%	1,5%	0,5%	0,5%	0,9%	0,9%
Dividendes par action (en %)	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	3,1%	3,1%	5,0%	5,0%	3,4%	3,4%	3,8%	3,8%

(*) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote).

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type binomial pour le plan 11 et un modèle de Black & Scholes pour les plans 12, 13, 14, 15 et 16, pour lequel est anticipé un exercice des options réparti linéairement sur la période d'exercice. La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé pour les sociétés comparables du CAC 40 à la date d'octroi.

Le Groupe a comptabilisé une charge de € 26 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2015 et € 11 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2014, dont € 20,5 millions au titre des activités non poursuivies pour l'exercice clos le 31 mars 2015 et € 7,0 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

23.2. Droits à plus-value (Stock Appreciation Rights “SARs”)

Caractéristiques principales

	SARs n°7	SARs n°8	SARs notionnels (1)	SARs n°9	SARs n°10
Date d'octroi	01/12/2004	18/11/2005	16/12/2005	28/09/2006	25/09/2007
Date d'acquisition des droits	17/09/2007	27/09/2008	27/09/2008	28/09/2009	25/09/2010
Date d'expiration	16/09/2014	18/11/2015	26/09/2015	28/09/2016	24/09/2017
Nombre de bénéficiaires	114	120	120	134	134
Nombre initial ajusté des droits à plus-value accordés (2)	478 000	234 000	232 000	341 250	59 700
Nombre de droits à plus-value exercés depuis l'origine	408 948	145 900	195 000	176 250	5 600
Nombre des droits à plus-values annulés depuis l'origine	69 052	43 100	37 000	65 625	7 500
Nombre de droits à plus-value restant à lever au 31 mars 2015	-	45 000	-	99 375	46 600
Prix d'exercice ajusté (3) (en €)	8,60	22,45	17,88	36,05	73,42

- (1) Les droits à plus-value du plan notionnel sont plafonnés à € 22,45 et ont été octroyés au cours de € 17,88.
- (2) Les droits à plus-value ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impacté le nombre d'actions après les dates d'attribution.
- (3) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'Administration (sans décote, ni surcote).

Variations

	Nombre de SARs	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en €)
En-cours au 31 mars 2013	222 775	41,04
Attribués	-	-
Exercés	(4 500)	28,11
Annulés	-	-
En-cours au 31 mars 2014	218 275	41,31
Attribués	-	-
Exercés	(11 500)	26,88
Annulés	(15 800)	43,86
En-cours au 31 mars 2015	190 975	41,96
dont exerçables	190 975	-

Valorisation

	SARs n°7	SARs n°8	SARs notionnels (1)	SARs n°9	SARs n°10
Date d'octroi	01/12/2004	18/11/2005	16/12/2005	28/09/2006	25/09/2007
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	4	4	4	4	4
Fin de la période d'acquisition des droits	17/09/2007	27/09/2008	27/09/2008	28/09/2009	24/09/2010
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	8,60	22,45	17,88	36,05	73,42
Cours de l'action au 31 mars 2015 (en €)	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96
Cours de l'action au 31 mars 2014 (en €)	19,82	19,82	19,82	19,82	19,82
Volatilité	17,92%	17,92%	17,92%	17,92%	17,92%
Taux d'intérêt sans risque	0,23%	0,23%	0,23%	0,23%	0,23%
Dividendes par action (en %)	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%

- (1) Les droits à plus-value du plan notionnel ont été octroyés au cours de € 17,88 et sont plafonnés à € 22,45.
- (2) Le nombre de SARs et leurs prix d'exercice ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impacté le nombre d'actions après les dates d'octroi.

Les droits à plus-value sont valorisés, à la date d'attribution, en utilisant le modèle de Black & Scholes en prenant en compte les termes et modalités de ces instruments à cette date. Jusqu'au paiement des droits à plus-value, la dette est revalorisée à chaque clôture. Les changements de juste valeur de cette dette sont comptabilisés au compte de résultat.

Le Groupe a comptabilisé un produit de € 0,2 million pour l'exercice clos le 31 mars 2015 et un produit de € 1,0 million pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Note 24. Provisions

(en millions d'€)	Au 31 mars 2014*	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres variations	Provisions liées à des actifs destinés à la vente	Au 31 mars 2015
Garanties	663	223	(198)	(177)	19	(430)	100
Litiges, réclamations et autres	528	937	(160)	(106)	(4)	(264)	931
Provisions courantes	1 191	1 160	(358)	(283)	16	(695)	1 031
<i>Dont provisions courantes liées aux activités non poursuivies</i>	<i>847</i>	<i>311</i>	<i>(291)</i>	<i>(193)</i>	<i>21</i>	<i>(695)</i>	-
Litiges et risques fiscaux	201	74	(42)	(10)	2	(119)	106
Restructurations	162	122	(9)	(74)	1	(155)	47
Autres provisions non courantes	347	148	(41)	(150)	44	(218)	130
Provisions non courantes	710	344	(92)	(234)	46	(491)	283
<i>Dont provisions non courantes liées aux activités non poursuivies</i>	<i>512</i>	<i>227</i>	<i>(67)</i>	<i>(196)</i>	<i>15</i>	<i>(491)</i>	-
TOTAL DES PROVISIONS	1 901	1 504	(450)	(517)	62	(1 186)	1 314
<i>Dont provisions liées aux activités non poursuivies</i>	<i>1 359</i>	<i>538</i>	<i>(358)</i>	<i>(389)</i>	<i>36</i>	<i>(1 186)</i>	-

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013*	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres variations	Au 31 mars 2014*
Garanties	767	286	(179)	(216)	5	663
Litiges, réclamations et autres	542	237	(132)	(112)	(7)	528
Provisions courantes	1 309	523	(311)	(328)	(2)	1 191
Litiges et risques fiscaux	180	53	(33)	(5)	6	201
Restructurations	182	88	(25)	(81)	(2)	162
Autres provisions non courantes	318	174	(64)	(63)	(18)	347
Provisions non courantes	680	315	(122)	(149)	(14)	710
TOTAL DES PROVISIONS	1 989	838	(433)	(477)	(16)	1 901

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2015 proviennent essentiellement du reclassement des provisions des activités Energie en « Passifs liés aux actifs destinés à la vente » pour un montant de € 1 186 millions (voir Note 4) et de l'accord avec le Département américain de la Justice (DOJ) résultant en une amende de € 722 millions, comptabilisée en provision courante dans les activités poursuivies comme indiqué en Note 1.2.

Les provisions pour garantie sont relatives aux coûts estimés restant à encourir sur la durée résiduelle de garantie contractuelle des contrats terminés.

Les provisions pour litiges, réclamations et autres correspondent aux risques opérationnels non directement rattachés aux contrats en cours d'exécution.

Concernant les litiges fiscaux, les déclarations fiscales des entités du Groupe sont soumises au contrôle des autorités fiscales dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe réalise des

opérations. Les redressements qui peuvent être notifiés à l'issue de ces contrôles peuvent ensuite faire l'objet de transactions avec les autorités concernées ou d'appels auprès des tribunaux compétents. Le Groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense, qu'il met en œuvre toutes les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable et qu'il a constitué toutes les provisions nécessaires pour faire face aux décaissements jugés probables sur les procédures estimées défavorables.

Les provisions pour restructuration sont liées à l'adaptation de la base industrielle de Transport (voir aussi Note 7).

Les autres provisions non courantes couvrent des risques sur garanties données relatives à des cessions, des litiges avec des salariés, des désaccords commerciaux et des obligations d'ordre environnemental.

Note 25. Engagements de retraite et avantages assimilés

En complément des régimes obligatoires de sécurité sociale, le Groupe a mis en place des régimes d'avantages du personnel. Les régimes à prestations définies s'élèvent à € 952 millions au 31 mars 2015 (voir Note 25.2) et s'analysent comme suit :

- des plans de retraite (€ 776 millions) ;
- d'autres avantages postérieurs à l'emploi (€ 145 millions), comprenant des plans d'indemnités de fin de carrière en France et en Italie ;
- des régimes d'avantages à long terme (€ 31 millions), qui correspondent principalement aux médailles du travail en France et en Allemagne.

Les provisions nettes pour engagements de retraite et avantages assimilés s'élèvent à € 453 millions au 31 mars 2015 contre € 1 503 millions au 31 mars 2014. Ce montant comprend en particulier les provisions reclassées en « passifs liés à des actifs destinés à la vente » à hauteur de € 1 761 millions.

25.1. Description des régimes de retraite

Les avantages postérieurs à l'emploi sont octroyés aux salariés à travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de ses cotisations. Les cotisations versées sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice.

Les régimes à prestations définies se situent principalement au Royaume-Uni, en Suisse, en Allemagne, et aux Etats-Unis.

Les caractéristiques spécifiques de ces régimes (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois, des réglementations et des conventions applicables de chaque pays d'implantation du Groupe.

Pour la plupart des plans, la ventilation des engagements entre les activités poursuivies et les activités non poursuivies, est réalisée en proportion de l'appartenance des bénéficiaires des activités Thermal Power, Renewable Power et Grid par rapport à la population totale.

Au Royaume-Uni, trois plans de retraite à prestations définies couvrent différentes populations.

Le plan principal, qui représente 89% des engagements de retraite à prestations définies du pays, concerne principalement les activités non poursuivies. Il assure le versement d'une rente calculée sur la moyenne des derniers salaires et indexée à l'inflation, ainsi que des prestations en cas de décès ou d'invalidité permanente du salarié. Ce plan a été fermé aux nouveaux entrants à compter de 2006. Conformément à la réglementation britannique, l'employeur et le Trustee Board établissent tous les trois ans une évaluation actuarielle du plan, et signent un accord de refinancement en cas de déficit. L'accord actuellement en vigueur est celui de l'évaluation d'avril 2012 selon lequel le Groupe a payé £ 36 millions de contributions de refinancement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015. La prochaine évaluation actuarielle a été initiée à compter du 6 avril 2015.

Les deux autres plans sont relatifs aux activités poursuivies. Ils assurent également le versement d'une rente de retraite indexée et ont été fermés aux nouveaux entrants le 1^{er} juillet 2013.

Les nouveaux entrants ont accès à un régime de retraite collectif à cotisations définies (Group Personal Pension ou « GPP »), à un plan d'assurance-vie et à une couverture en cas d'invalidité.

En Suisse, les régimes de retraite concernent principalement des bénéficiaires des activités non poursuivies. Ils permettent aux membres d'accumuler un capital sur un compte individuel crédité d'intérêts au cours de leur carrière. Lors du départ à la retraite, ce compte est converti en prestations payées, en rente ou en capital. Ces régimes incluent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité.

En Allemagne, les différents régimes couvrent à la fois les activités poursuivies et non poursuivies. Ils concernent les retraites et les risques de décès et d'invalidité. Dans le passé, les droits à la retraite accumulés étaient liquidés en rente. Afin de réduire les risques liés aux régimes à prestations définies, ces plans ont été profondément modifiés pour l'acquisition des droits futurs en 2003 pour les salariés du Secteur Grid, en 2009 pour les salariés des Secteurs Thermal Power

et Renewable Power et en 2010 pour les salariés du Secteur Transport. Ces plans sont toujours comptabilisés comme des régimes à prestations définies sous IAS19R, mais présentent des risques bien moindres pour le Groupe. Les cotisations des salariés sont versées sur des plans de retraite à cotisations définies.

Aux Etats-Unis, Alstom finance quatre plans de retraite qualifiés à prestations définies et deux plans de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi. Deux des régimes à prestations définies, soit un plan dit *cash balance* et un plan fondé sur le salaire moyen de fin de carrière, qui représentent 65 % des engagements à prestations définies du pays, ont été fermés à l'ensemble des salariés en 2010. Les salariés ont désormais accès à un plan de retraite à cotisations définies de type 401(k). Les plans de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi ont été fermés en 2002 et 2003 aux nouveaux entrants, à l'exception d'un petit nombre de salariés syndiqués. Tous les plans concernent les activités non poursuivies, à l'exception d'un plan de retraite et d'un plan de couverture des frais médicaux dont les bénéficiaires sont rattachés au secteur Transport.

En France et en Italie, les régimes à prestations définies sont principalement des indemnités de fin de carrière prévus conformément aux accords de convention collective ou aux accords de Groupe.

Dans certains pays, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs sont évalués de manière indépendante.

La valeur de marché des fonds vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des unités de crédit projetées, pour la détermination du déficit provisionné, ou des excédents des actifs de couverture reconnus à l'actif sous réserve de conditions particulières.

Dans les tableaux ci-après, la zone "Autres" représente principalement les Etats-Unis.

25.2. Evolution de la dette actuarielle

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres
Dette actuarielle en début d'exercice	(5 974)	(2 505)	(1 518)	(1 140)	(811)
Coût des services rendus	(116)	(14)	(56)	(29)	(17)
Cotisations des employés	(42)	(3)	(38)	-	(1)
Intérêts sur la dette actuarielle	(238)	(123)	(38)	(37)	(40)
Modifications de régime	(26)	-	9	(8)	(27)
Acquisitions/cessions de filiales	52	-	-	17	35
Réductions	3	-	-	-	3
Liquidations	4	-	-	-	4
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	24	8	4	14	(2)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses	(1 038)	(504)	(257)	(211)	(66)
Prestations versées	359	132	80	71	76
Dette actuarielle relative aux actifs destinés à la vente	6 871	3 009	2 060	892	910
Ecart de change	(831)	(388)	(279)	-	(164)
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	(952)	(388)	(33)	(431)	(100)
<i>dont :</i>					
Plans financés	(643)	(388)	(33)	(155)	(67)
Plans non financés	(309)	-	-	(276)	(33)

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014*	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres
Dette actuarielle en début d'exercice	(6 039)	(2 481)	(1 497)	(1 128)	(933)
Coût des services rendus	(99)	(13)	(44)	(25)	(17)
Cotisations des employés	(39)	(3)	(35)	-	(1)
Intérêts sur la dette actuarielle	(222)	(113)	(36)	(37)	(36)
Modifications de régime	6	-	11	(4)	(1)
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	-
Réductions	2	-	-	1	1
Liquidations	-	-	-	-	-
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	(4)	(2)	31	(21)	(12)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses	82	37	(2)	3	44
Prestations versées	308	121	55	71	61
Dette actuarielle relative aux actifs destinés à la vente	-	-	-	-	-
Ecart de change	31	(51)	(1)	-	83
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	(5 974)	(2 505)	(1 518)	(1 140)	(811)
<i>dont :</i>					
Plans financés	(5 171)	(2 505)	(1 505)	(545)	(616)
Plans non financés	(803)	-	(13)	(595)	(195)

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

25.3. Evolution des actifs de couverture

Comme précisé dans la Note 25.1, dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de pension ont été progressivement constitués par le versement de cotisations par l'employeur et les salariés, principalement au Royaume-Uni, en Suisse, aux Etats-Unis et en Allemagne.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	4 522	2 125	1 556	324	517
Produit d'intérêts	173	102	36	10	25
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	360	170	116	44	30
Cotisations versées par le Groupe	138	61	59	3	15
Cotisations des employés	42	3	38	-	1
Acquisitions/cessions de filiales	(24)	-	-	-	(24)
Liquidations	(4)	-	-	-	(4)
Prestations versées	(302)	(130)	(78)	(30)	(64)
Juste valeur des actifs relative aux actifs destinés à la vente	(5 110)	(2 287)	(1 975)	(279)	(569)
Ecart de change	705	311	279	-	115
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	500	355	31	72	42

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014*	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	4 382	2 038	1 454	329	561
Produit d'intérêts	153	90	33	11	19
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	73	13	31	13	16
Cotisations versées par le Groupe	136	56	56	1	23
Cotisations des employés	39	3	35	-	1
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	-
Liquidations	-	-	-	-	-
Prestations versées	(253)	(119)	(54)	(30)	(50)
Juste valeur des actifs relative aux actifs destinés à la vente	-	-	-	-	-
Ecart de change	(8)	44	1	-	(53)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	4 522	2 125	1 556	324	517

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

25.4. Rapprochement de la couverture financière avec les actifs et passifs reconnus au bilan

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Dette actuarielle	(952)	(5 974)
Juste valeur des actifs de couverture	500	4 522
Couverture financière	(452)	(1 452)
Incidence du plafonnement des actifs	(1)	(51)
PROVISION NETTE	(453)	(1 503)
<i>dont :</i>		
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(461)	(1 525)
Excédents des actifs de couverture	8	22

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2015 proviennent essentiellement du reclassement des provisions nettes sur engagements de retraite et avantages assimilés des activités Energie en « Passifs liés aux actifs destinés à la vente » (voir Note 4).

L'actif de € 8 millions reconnu au bilan, principalement au titre d'un fonds de pension au Royaume-Uni, est justifié par la capacité du Groupe à en obtenir le remboursement, conformément à l'interprétation IFRIC 14.

25.5. Allocation des actifs de couverture

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	%	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres
Actions	220	44,0%	44%	31%	34%	38%
Obligations	238	47,6%	48%	51%	62%	53%
Actifs immobiliers	23	4,6%	5%	13%	-	6%
Autres	19	3,8%	3%	5%	4%	3%
TOTAL	500	100%	100%	100%	100%	100%

Pour l'ensemble du Groupe, les actifs de couverture s'élèvent à € 5 610 millions et sont principalement composés d'actions (€ 1 995 millions, 36%) et d'obligations (€ 2 916 millions, 52%).

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014*	%	Royaume-Uni	Switzerland	Zone euro	Autres
Actions	1 643	36,0%	38%	33%	34%	39%
Obligations	2 399	53,0%	52%	51%	64%	58%
Actifs immobiliers	386	9,0%	8%	14%	-	2%
Autres	94	2,0%	2%	2%	2%	1%
TOTAL	4 522	100%	100%	100%	100%	100%

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Il existe un marché actif pour l'ensemble des actifs de couverture à l'exception des actifs immobiliers.

Les actifs de chaque fonds sont gérés par un comité d'investissement dédié, conformément aux dispositions statutaires et réglementaires locales.

Le Groupe est représenté dans ces comités, et y promeut des stratégies d'investissement simples et diversifiées. L'objectif est de limiter les risques d'investissement à ceux nécessaires à la couverture des engagements (gestion actif-passif). Il en résulte une allocation stratégique qui privilégie les actifs liquides, et notamment les obligations longues.

Au 31 mars 2015, les fonds ne détiennent pas de titres émis par le Groupe.

25.6. Hypothèses (taux moyens pondérés)

Une évaluation actuarielle des engagements a été réalisée pour les clôtures au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014. Ces évaluations prennent en compte :

- des hypothèses de taux de rotation de personnel, de mortalité et d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite variant entre 60 et 65 ans selon les pays et législations applicables ;
- des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par pays et par plan.

(en %)	Au 31 mars 2015 (1)	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres
Taux d'actualisation	2,80	3,50	1,15	1,86	3,78
Taux d'augmentation des salaires	3,17	3,80	1,49	2,71	2,44

(1) Hypothèses relatives aux activités poursuivies (le taux d'actualisation pour l'ensemble du Groupe est de 2,68%, le taux d'augmentation des salaires pour l'ensemble du Groupe de 2,91%)

(en %)	Au 31 mars 2014(1)	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres
Taux d'actualisation	3,73	4,60	2,25	3,24	4,59
Taux d'augmentation des salaires	2,91	3,80	1,49	2,70	3,45

(1) Hypothèses relatives à l'ensemble du Groupe.

Au 31 mars 2015, les durations moyennes des engagements sont les suivantes :

(en années)	Au 31 mars 2015 (1)	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres
Duration moyenne pondérée	15	16	23	13	18

(1) Hypothèses relatives aux activités poursuivies (duration moyenne pondérée, pour l'ensemble du Groupe, de 16 années)

Taux d'actualisation

Conformément aux exigences de la norme IAS 19R, les taux d'actualisation sont déterminés chaque année par référence aux taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dans les zones monétaires adéquates. Dans certains pays, en l'absence de marché actif pour de telles obligations, les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux des emprunts d'Etat. Les informations requises sont fournies par les actuaires externes du Groupe et divers indices et cotations de marché.

Taux d'augmentation des salaires

Les taux d'augmentation des salaires sont déterminés localement, puis revus au niveau du Groupe.

Hypothèses relatives aux plans de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi

Le taux d'augmentation des coûts médicaux prévu est de 6,58% au 31 mars 2015 puis diminue jusqu'à atteindre un taux ultime de 5,49% à partir de 2022.

Analyse de sensibilité

Une hausse ou une baisse de 25 points de base des principales hypothèses aurait les impacts suivants sur les engagements de retraite et avantages assimilés :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2015
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base du taux d'actualisation	(33,0)/+34,0
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base du taux d'augmentation des salaires	+8,0/(7,9)

25.7. Analyse de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés

Au 31 mars 2015, la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés, pour l'ensemble du Groupe s'analyse comme suit:

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2015	Activités poursuivies (1)	Activités non poursuivies	Exercice clos le 31 mars 2014 (3)
Coût des services rendus	(116)	(17)	(99)	(99)
Régimes à cotisations définies (2)	(232)	(91)	(141)	(205)
Résultat opérationnel	(348)	(108)	(240)	(304)
Gains/(pertes) actuariels des autres avantages à long terme	(8)	(1)	(7)	(6)
Gains/(pertes) sur services passés	(26)	(16)	(10)	6
Réductions/liquidations de régimes	3	-	3	2
Autres produits (charges)	(31)	(17)	(14)	2
Produits financiers (charges financières)	(65)	(14)	(51)	(69)
TOTAL DE LA CHARGE SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS	(444)	(139)	(305)	(371)

- (1) Dont €8 millions au Royaume Uni et €106 millions dans la zone Euro.
- (2) Dont €20 millions de cotisations versées au titre des régimes multi-employeurs et analysées comme des régimes à cotisations définies, pour l'ensemble du Groupe, pour l'exercice clos le 31 mars 2015 contre €19 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2014.
- (3) Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 ; € 117 millions sont relatifs aux activités poursuivies.

25.8. Cotisations et prestations payées par l'employeur

Conformément aux législations et pratiques locales, le Groupe verse des cotisations aux plans financés, ainsi que des prestations aux bénéficiaires des plans non financés.

Le montant total des cotisations et prestations versées au titre des régimes à prestations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2015 s'élève à € 195 millions (€ 29 millions au titre des activités poursuivies), ce qui couvre à la fois les cotisations liées aux services rendus au cours de l'exercice et les cotisations exceptionnelles en cas de sous-financement.

Les montants estimés de cotisations et prestations qui seront versées au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

- € 41 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 ;
- € 28 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 ;
- € 31 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Le montant total des versements effectués dans le cadre des plans à cotisations définies au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 s'élève à € 232 millions (€ 91 millions au titre des activités poursuivies).

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe estime que les paiements devraient rester stables au cours des prochaines années, à périmètre et taux de change constants.

Note 26. Dette financière

<i>Valeur inscrite au bilan (en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Emprunts obligataires	3 838	4 614
Autres emprunts	856	537
Options et compléments de prix sur entités acquises	2	40
Instruments dérivés liés aux activités de financement	59	13
Intérêts courus	39	55
Emprunts	4 794	5 259
<i>Non courants</i>	2 847	4 009
<i>Courants</i>	1 947	1 250
Dettes sur contrats de location-financement	27	96
Dettes sur contrats de location de longue durée (1)	365	349
Dettes sur contrats de location-financement	392	445
<i>Non courantes</i>	341	398
<i>Courantes</i>	51	47
TOTAL DETTE FINANCIÈRE	5 186	5 704

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

(1) Les dettes sur contrats de location de longue durée correspondent à des passifs afférents à un contrat de location de trains et équipements connexes (voir Notes 15 et 31).

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2015 proviennent essentiellement du remboursement de deux emprunts obligataires pour un montant total de € 780 millions et du reclassement de la dette financière des activités Energie en « passifs liés aux actifs destinés à la vente » pour € 287 millions (voir Note 4).

Le tableau suivant présente les caractéristiques principales des emprunts obligataires du Groupe :

	Valeur nominale (en millions d'€)	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif
Alstom Octobre 2015	500	05/10/2015	2,88%	2,98%
Alstom Mars 2016	500	02/03/2016	3,87%	4,05%
Alstom Février 2017	750	01/02/2017	4,13%	4,25%
Alstom Octobre 2017	350	11/10/2017	2,25%	2,44%
Alstom Octobre 2018	500	05/10/2018	3,63%	3,71%
Alstom Juillet 2019	500	08/07/2019	3,00%	3,18%
Alstom Mars 2020	750	18/03/2020	4,50%	4,58%

Note 27. Instruments financiers et gestion des risques financiers**27.1. Instruments financiers présentés dans les états financiers**

Les principaux passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts ainsi que des dettes fournisseurs et comptes rattachés. L'objectif principal de ces passifs financiers est d'assurer le financement des activités opérationnelles.

Les prêts, les créances clients et comptes rattachés ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par le Groupe sont générés directement par les activités opérationnelles.

Le Groupe est exposé aux risques de variations des taux de change et des taux d'intérêts, aux risques de crédit et aux risques de liquidité.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- lorsqu'ils ne font pas l'objet de couvertures de taux, les emprunts sont évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en raison de leur courte maturité, la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances clients et comptes rattachés et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est considérée identique à leur valeur comptable,
- la juste valeur de la dette financière est déterminée sur la base de prix cotés pour les instruments négociés sur un marché ou à partir des taux en vigueur proposés au Groupe pour des instruments de même échéance.
- la juste valeur des instruments de couverture représente, sur la base des taux d'intérêt et de change à la date de clôture, le montant que le Groupe devrait recevoir ou payer s'il annulait sa position à cette même date.

L'application de la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » qui requiert la prise en compte du risque de crédit dans la valorisation des instruments dérivés n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Exercice clos le 31 mars 2015

Contribution au bilan au 31 mars 2015

Au 31 mars 2015 (en millions d'€)	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)				Juste valeur des éléments classés en instruments financiers				
			JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours / prix cotés	Modèle interne basé sur des données de marché observables	Modèle interne non basé sur des données de marché observables	Total
Autres titres de participation	36	-	-	36	-	-	36	-	-	36	36
Autres actifs non courants	473	8	-	-	465	-	465	-	82	383	465
Clients et comptes rattachés	1 470	-	-	-	1 470	-	1 470	-	1 470	-	1 470
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	1 957	540	493	-	143	782	1 417	-	1 417	-	1 417
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	61	-	-	-	-	61	61	-	61	-	61
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 599	-	1 599	-	-	-	1 599	-	1 599	-	1 599
ACTIF	5 596	548	2 092	36	2 078	843	5 048	-	4 629	419	5 048
Emprunts non courants	2 847	-	-	-	2 847	-	2 847	-	3 132	-	3 132
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	341	-	-	-	341	-	341	-	341	-	341
Emprunts courants	1 947	-	-	-	1 889	58	1 947	-	1 970	-	1 970
Dettes sur contrats de location-financement courantes	51	-	-	-	51	-	51	-	51	-	51
Fournisseurs et comptes rattachés	917	-	-	-	917	-	917	-	917	-	917
Autres passifs courants	2 492	575	176	-	382	1 360	1 918	-	1 918	-	1 918
PASSIF	8 595	575	176	0	6 427	1 418	8 021	-	8 329	0	8 329

* JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; ADV signifie Actifs Disponibles à la Vente ; PCD signifie Prêts, Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés

Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2015

(en millions d'€)	JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	12	-	(193)	(181)
Produits d'intérêts (1)	12	-	-	12
Charges d'intérêts	-	-	(193)	(193)
Dividendes	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Résultat de change et divers	-	-	(18)	(18)
RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015	12	-	(211)	(199)

(1) à l'exception des charges d'intérêts refacturées par le Groupe aux activités non poursuivies dans le cadre des accords de cash pooling (voir Note 4 et 8)

Exercice clos le 31 mars 2014

Contribution au bilan au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014* (en millions d'€)	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (**)				Juste valeur des éléments classés en instruments financiers				
			JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne basé sur des données de marché observables	Modèle interne non basé sur des données de marché observables	Total
Autres titres de participation	160	-	-	160	-	-	160	-	160	-	160
Autres actifs non courants	510	22	-	-	488	-	488	-	123	365	488
Clients et comptes rattachés	4 450	-	-	-	4 450	-	4 450	-	4 450	-	4 450
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	3 133	1 839	526	-	371	397	1 294	-	1 294	-	1 294
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	26	-	-	-	-	26	26	-	26	-	26
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 276	-	2 276	-	-	-	2 276	-	2 276	-	2 276
ACTIF	10 555	1 861	2 802	160	5 309	423	8 694	-	8 329	365	8 694
Emprunts non courants	4 009	-	-	-	4 009	-	4 009	-	4 489	-	4 489
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	398	-	-	-	398	-	398	-	398	-	398
Emprunts courants	1 250	-	-	-	1 237	13	1 250	-	1 249	-	1 249
Dettes sur contrats de location-financement courantes	47	-	-	-	47	-	47	-	47	-	47
Fournisseurs et comptes rattachés	3 819	-	-	-	3 819	-	3 819	-	3 819	-	3 819
Autres passifs courants	3 593	1 828	351	-	1 119	295	1 765	-	1 765	-	1 765
PASSIF	13 116	1 828	351	-	10 629	308	11 288	-	11 767	-	11 767

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

** JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; ADV signifie Actifs Disponibles à la Vente ; PCD signifie Prêts, Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés

Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2014

(en millions d'€)	JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	4	-	(184)	(180)
Produits d'intérêts (1)	4	-	-	4
Charges d'intérêts	-	-	(184)	(184)
Dividendes	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Résultat de change et divers	-	-	(16)	(16)
RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014*	4	-	(200)	(196)

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

(1) à l'exception des charges d'intérêts refacturées par le Groupe aux activités non poursuivies dans le cadre des accords de cash pooling (voir Note 4 et 8)

27.2. Gestion du risque de change

Dettes financières

L'analyse de la dette financière par devise et en valeur nominale est la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Euro	4 650	4 873
Yuan chinois	4	58
Real brésilien	78	237
Livre sterling	377	383
Rouble russe	7	2
Dollar américain	46	9
Autres devises	36	151
DETTE FINANCIÈRE EN VALEUR NOMINALE	5 198	5 713

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

La dette libellée en GBP s'explique essentiellement par l'opération de location à long-terme de trains, dont London Underground est partie prenante. Cette dette de € 365 millions est compensée par des créances à long terme de même maturité également libellées en livres sterling qui sont comptabilisées en autres actifs non courants (voir Notes 15, 26 et 31).

Opérations

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change sur les appels d'offres remis en devises étrangères, les contrats attribués et sur tous les décaissements futurs libellés en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles le Groupe a été exposé de façon significative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 sont le dollar américain et le franc suisse.

Pendant la période d'appel d'offres, en fonction de la probabilité d'obtention du contrat et des conditions de marché, le Groupe couvre généralement une partie des offres en utilisant des options ou, si possible, des polices d'assurance exportation. Une fois le contrat signé, le Groupe utilise des contrats à terme pour couvrir son exposition durant la réalisation du contrat (soit comme seuls instruments de couverture, soit comme compléments aux polices d'assurance exportation).

Le Groupe impose à toutes ses entités opérationnelles d'utiliser des contrats à terme pour éliminer le risque de change sur toute vente ou achat supérieur à € 100 000. Les contrats à terme doivent être réalisés dans la même devise que les éléments couverts. La politique du Groupe est de négocier les dates d'échéance des instruments de couverture en les ajustant sur les dates d'échéance des éléments couverts afin d'obtenir une efficacité maximale des couvertures.

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés à terme et des swaps afin d'ajuster la maturité des contrats à terme au plus proche de la maturité des flux contractuels sous-jacents. La maturité moyenne pondérée du portefeuille de contrats à terme est de un an et demi bien que le Groupe ait des dérivés à terme dont la maturité est supérieure à cinq ans, en cohérence avec le caractère à long terme de certains contrats. Le Groupe se couvre sur plus d'une quarantaine de devises, avec de nombreux couples de devises différents selon quelle entité du Groupe est exposée. Au 31 mars 2015, le portefeuille du Groupe se compose de contrats à terme de change couvrant € 8,0 milliards de flux sortants (paiements aux fournisseurs) et € 9,5 milliards de flux entrants (paiements des clients).

La plupart des instruments de couverture sont négociés par Alstom Holdings et enregistrés comme contrats de couverture entre Alstom Holdings et la filiale concernée du Groupe. Lorsque la réglementation locale ne le permet pas, les instruments de couverture sont négociés directement avec des banques locales.

La juste valeur des instruments dérivés assurant la couverture du risque de change est inscrite au bilan comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015		Au 31 mars 2014*	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments dérivés rattachés à une couverture de juste valeur	831	1 383	423	321
Instruments dérivés rattachés à une couverture de flux de trésorerie	11	34	12	7
Instruments dérivés rattachés à une couverture d'investissement net	-	-	-	2
Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	1	1	1	1
TOTAL	843	1 418	436	331

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

La juste valeur de ces instruments représente, sur la base des taux d'intérêt et de change à la date de clôture, le montant que le Groupe devrait recevoir ou payer s'il annulait sa position à cette même date.

La volatilité des taux de change au cours des exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014 explique le montant de la juste valeur des instruments dérivés (positive ou négative). Les variations de juste valeur des instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture sont pour l'essentiel compensées par la réévaluation des actifs et passifs sous-jacents (qu'il s'agisse d'actifs et passifs comptabilisés au bilan ou d'engagements hors bilan).

Au 31 mars 2015, la juste valeur des instruments de couverture inclus dans les actifs et les passifs destinés à la vente représente un passif net de € 270 millions (dont € 292 millions d'instruments de couverture envers Alstom Holdings).

Le tableau ci-après présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation du taux de change du dollar américain et du franc suisse. Les effets sur le résultat avant impôt proviennent de certains instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture. Les effets sur les produits et charges directement reconnus en capitaux propres résultent de l'évaluation de la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

	Cours du dollar américain			Cours du franc suisse		
	Variation	Incidence sur les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		Variation	Incidence sur les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	
		Incidence sur le résultat avant impôt			Incidence sur le résultat avant impôt	
Exercice clos le 31 mars 2015	10%	-	-	5%	-	14
	-10%	-	-	-5%	-	(14)
Exercice clos le 31 mars 2014*	10%	(1)	-	5%	-	9
	-10%	1	-	-5%	-	(9)

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11 et suite à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » dans le contexte de la cession des activités Energie

La part efficace des instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie recyclée de capitaux propres à résultat pendant l'exercice clos le 31 mars 2015 est négative de € 5 millions.

27.3. Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe ne met pas en œuvre de politique de gestion active de son risque de taux. En revanche, sous la supervision du Comité exécutif, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché.

Montants inscrits au bilan (en millions d'€)	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Actifs financiers à taux variable	1 639	2 398
Actifs financiers à taux fixe	412	402
Actifs financiers portant des intérêts	2 051	2 800
Dettes financières à taux variable	1	253
Dettes financières à taux fixe, options et compléments de prix sur acquisitions	5 185	5 451
Dettes financières portant des intérêts	5 186	5 704
Position totale à taux variable avant swaps	1 640	2 651
Position totale à taux fixe avant swaps	5 597	5 853
Position totale avant couverture	7 237	8 504
Position totale à taux variable après swaps	1 640	2 651
Position totale à taux fixe après swaps	5 597	5 853
POSITION TOTALE APRÈS COUVERTURE	7 237	8 504

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

L'analyse de sensibilité est réalisée sur la base de la position nette de trésorerie après couverture au 31 mars 2015, en prenant l'hypothèse que cette position reste constante sur une année.

En l'absence d'instruments de couverture de taux, les effets de l'augmentation ou de la diminution des taux d'intérêt sont symétriques : une augmentation des taux d'intérêt de 0,1% améliorerait le résultat financier net de € 1,6 millions alors qu'une diminution de 0,1% le détériorerait pour le même montant.

27.4. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière, consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles (principalement au travers des créances clients) et de par ses activités financières au travers des dépôts, des contrats de couverture de change et des autres instruments financiers contractés auprès des banques et des institutions financières.

Risque lié aux créances commerciales

Le Groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité. En effet, ces contreparties sont généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante pour satisfaire leurs obligations contractuelles (voir aussi Note 18).

Dans des circonstances particulières, le Groupe couvre par des polices d'assurance jusqu'à 90 % du risque de contrepartie de certains contrats.

Risque lié aux autres actifs financiers

L'exposition du Groupe au risque de crédit lié aux autres actifs financiers est représentée par le risque d'une défaillance de la contrepartie : l'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments. Les instruments financiers sont négociés avec plus de 30 contreparties différentes et le risque est, donc, très dilué.

Risque lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit lié aux soldes en banques et dans les institutions financières est géré de façon centralisée par le service Trésorerie du Groupe conformément à la stratégie du Groupe. Au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont intégralement placés auprès de contreparties bancaires de premier plan notées « Investment Grade ».

La société-mère du Groupe a accès aux liquidités des filiales détenues à 100 % par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accords de prêt entre les sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès. De plus, bien que la société-mère ait le pouvoir de contrôler les décisions des filiales au capital desquelles elle est

majoritaire, ses filiales sont des entités juridiques distinctes et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à la société-mère peuvent faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles et peuvent être conditionnés à la réalisation de bénéfices ou être sujets à d'autres restrictions. Parmi ces limitations, peuvent être mentionnées les réglementations locales relatives à l'assistance financière et les lois sur les bénéfices des sociétés.

La politique du Groupe consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société-mère dans la mesure du possible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions juridiques au niveau des filiales s'élevaient respectivement à € 155 millions et € 296 millions au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014 pour les activités poursuivies.

Le Groupe souscrit des dérivés avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces dérivés entrent dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation et sont présentés dans les tableaux suivants :

Au 31 mars 2015	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants	Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Montant net
		compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan		Instruments financiers	Cash collatéral reçu	
(en millions d'€)						
Instruments dérivés - actifs	843	-	843	(794)	-	47
Instruments dérivés - passifs	(1 418)	-	(1 418)	794	-	(623)

Au 31 mars 2014*	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants	Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Montant net
		compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan		Instruments financiers	Cash collatéral reçu	
(en millions d'€)						
Instruments dérivés - actifs	437	-	437	(289)	-	148
Instruments dérivés - passifs	(332)	-	(332)	289	-	(43)

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

27.5. Gestion du risque de liquidité

Critères financiers

En complément de sa trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, qui s'élèvent à € 2 271 millions au 31 mars 2015, (€ 1 599 millions relatifs aux activités poursuivies), le Groupe dispose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de € 1,350 milliard, non utilisée au 31 mars 2015, venant à échéance à la date de réalisation de l'opération envisagée avec GE ou au plus tard le 16 décembre 2016.

Au regard de l'opération envisagée avec GE, les prêteurs parties à cette facilité de crédit renouvelable ont confirmé que l'opération envisagée avec GE ne constituait pas un cas de défaut de ces critères financiers.

Le Groupe dispose également de facilités de crédit supplémentaires d'un montant total de € 1,600 milliard, non utilisées au 31 mars 2015, disponibles jusqu'à la réalisation de l'opération envisagée avec GE (et sous réserve que celle-ci ne soit pas abandonnée) et venant à échéance à la date de réalisation de l'opération avec GE ou au plus tard le 1er décembre 2015 (ci-après dénommées « les Facilités de Relais » et avec la facilité de crédit renouvelable les « Facilités de Crédit »).

Au vu de ces éléments et de l'échéancier de remboursement de sa dette, le Groupe considère que, sous réserve de ce qui est mentionné ci-dessous, il dispose d'une flexibilité financière suffisante pour faire face à ses obligations et besoins financiers dans le contexte commercial dégradé qui affecte les activités Energie depuis l'annonce de l'opération envisagée avec GE et qui s'est traduit par une détérioration du besoin en fonds de roulement du Groupe. Le Groupe a l'intention de remplacer les Facilités de Crédit par une nouvelle facilité de crédit d'un montant de € 400 millions qu'il considère adéquat pour faire face à ses obligations financières et à la gestion de son besoin en fonds de roulement qui entrerait en vigueur à la date la réalisation de l'opération envisagée avec GE.

Ces facilités sont soumises aux critères financiers suivants, basés sur des données consolidées :

Critères financiers	Couverture minimale des frais financiers	Endettement total maximal (en millions d'€)	Ratio maximal d'endettement net total
	(a)	(b)	(c)
	3	6 000	3,6

- (a) Rapport de l'EBITDA (l'EBITDA correspond au résultat d'exploitation majoré des dépréciations et amortissements des actifs immobilisés) à la charge d'intérêts nette à l'exclusion des intérêts relatifs aux dettes sur contrats de location-financement.
- (b) L'endettement total maximal est égal à l'en-cours des emprunts, c'est-à-dire le total de la dette financière moins les dettes sur contrats de location-financement. Ce critère s'appliquerait si le Groupe était noté « non-investment Grade » par les deux agences de notation, ce qui n'est pas le cas au 31 mars 2015.
- (c) Rapport de l'endettement net (c'est-à-dire le total des emprunts moins les valeurs mobilières de placement et la trésorerie ou les équivalents de trésorerie) sur l'EBITDA.

Au 31 mars 2015, Alstom calcule les critères financiers avant les reclassements au bilan et au compte de résultat requis par IFRS 5 (c'est-à-dire en considérant à la fois les activités poursuivies et non poursuivies au sens d'IFRS 5). Les indicateurs clés du Groupe utilisés pour calculer les critères financiers sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'€)</i>	Pour l'exercice clos au 31 mars 2015	Pour l'exercice clos au 31 mars 2014*
EBITDA (hors plus value sur cessions)	107	1 553
Intérêts financiers net (hors intérêts sur dettes sur contrats de location-financement)	(200)	(194)
Total endettement net (1)	2 850	2 956
RATIO DE COUVERTURE DES FRAIS FINANCIERS	0,5	8,0
RATIO D'ENDETTEMENT NET TOTAL	26,6	1,9

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

(1) Total endettement net des activités poursuivies et non poursuivies

Alstom a pris l'initiative de demander et a obtenu pour chacune des facilités, une renonciation des prêteurs parties à ces facilités à l'application de ces critères et à invoquer tout cas de défaut au titre de leur non-respect jusqu'à la réalisation de l'opération avec GE (et sous réserve de la réalisation de celle-ci), soit jusqu'à la plus proche des dates suivantes : le 1er décembre 2015, la réalisation de l'opération proposée avec GE ou la date de l'annonce de l'abandon de l'opération avec GE (la « Renonciation »).

En cas d'annonce de l'abandon de l'opération avec GE, ou en cas de non réalisation de celle-ci avant le 1er décembre 2015, la renonciation des banques prendrait fin mettant en défaut les facilités de crédit. Ceci aurait pour effet de rendre les facilités de crédit indisponibles, de suspendre la capacité de pouvoir demander des émissions de cautions dans le cadre de la facilité de cautions confirmée et serait susceptible d'entraîner l'exigibilité par anticipation de la totalité des encours au titre des facilités de crédit concernées et de la facilité de cautions confirmée. Ceci pourrait également entraîner le remboursement anticipé d'une partie importante des autres dettes du Groupe par la mise en jeu des clauses de défaut croisé ou d'exigibilité croisée incluses dans la plupart des contrats de financement ou d'émission de dette obligataire du Groupe.

Flux de trésorerie

L'objectif du Groupe est de maintenir un niveau élevé de liquidités. Un outil de planification des flux de trésorerie courants est utilisé pour répondre aux besoins du Groupe en matière de liquidités.

Les tableaux suivants présentent le montant des paiements en principal et intérêts de tous les instruments financiers détenus au 31 mars 2015 et 31 mars 2014.

Les données prévisionnelles représentatives de futurs actifs ou passifs ne sont pas indiquées. Les montants libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Les versements d'intérêts à taux variable sont calculés en utilisant les derniers taux d'intérêt disponibles à la date de clôture. Les actifs et passifs pouvant faire l'objet de règlement à tout moment sont toujours affectés à l'échéance la plus proche.

Instruments financiers détenus au 31 mars 2015

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2015

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	2016		2017		2018-2020		2021 et au-delà		
	Valeur comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs non courants	383	25	37	23	42	10	287	-	17
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	61	-	61	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 599	1	1 599	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 043	26	1 697	23	42	10	287	-	17
Emprunts non courants	(2 847)	(134)	-	(103)	(750)	(71)	(2 100)	-	3
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(341)	-	-	(25)	(49)	(13)	(288)	-	(4)
Emprunts courants	(1 947)	-	(1 947)	-	-	-	-	-	-
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(51)	(29)	(51)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(5 186)	(163)	(1 998)	(128)	(799)	(84)	(2 388)	-	(1)
TRÉSORERIE/(DETTE) NETTE	(3 143)	(137)	(301)	(105)	(757)	(74)	(2 101)	-	16

Flux de trésorerie issus des instruments dérivés au 31 mars 2015

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	2016		2017		2018-2020		2021 et au-delà		
	Valeur comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	782	-	481	-	126	-	150	-	25
Actifs	782	-	481	-	126	-	150	-	25
Autres passifs courants	(1 360)	-	(679)	-	(301)	-	(344)	-	(36)
Passifs	(1 360)	-	(679)	-	(301)	-	(344)	-	(36)
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(578)	-	(198)	-	(175)	-	(194)	-	(11)

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2015

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	2016		2017		2018-2020		2021 et au-delà		
	Valeur comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres titres de participation	36	-	-	-	-	-	-	-	36
Autres actifs non courants	82	-	28	-	1	-	6	-	47
Clients et comptes rattachés	1 470	-	1 470	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants reliés aux activités opérationnelles	635	-	635	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 223	-	2 133	-	1	-	6	-	83
Fournisseurs et comptes rattachés	(917)	-	(917)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	(558)	-	(558)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(1 475)	-	(1 475)	-	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	748	-	658	-	1	-	6	-	83

Instrument financiers détenus au 31 mars 2014

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2014

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2015		2016		2017-2019		2020 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs non courants	364	25	29	22	32	29	288	-	15
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	26	-	26	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 276	16	2 276	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 666	41	2 331	22	32	29	288	-	15
Emprunts non courants	(4 009)	-	-	(151)	(1 004)	(251)	(1 743)	(43)	(1 262)
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(398)	-	-	(25)	(57)	(32)	(325)	(1)	(16)
Emprunts courants	(1 250)	(209)	(1 250)	-	-	-	-	-	-
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(47)	(28)	(47)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(5 704)	(237)	(1 297)	(176)	(1 061)	(283)	(2 068)	(44)	(1 278)
TRÉSORERIE/(DETTE) NETTE	(3 038)	(196)	1 034	(154)	(1 029)	(254)	(1 780)	(44)	(1 263)

Flux de trésorerie issus des instruments dérivés au 31 mars 2014

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2015		2016		2017-2019		2020 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	397	-	168	-	88	-	124	-	17
Actifs	397	-	168	-	88	-	124	-	17
Autres passifs courants	(295)	-	(155)	-	(73)	-	(61)	-	(6)
Passifs	(295)	-	(155)	-	(73)	-	(61)	-	(6)
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	102	-	13	-	15	-	63	-	11

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2014

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2015		2016		2017-2019		2020 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres titres de participation	160	-	-	-	-	-	-	-	160
Autres actifs non courants	124	-	95	-	3	-	16	-	10
Clients et comptes rattachés	4 450	-	4 450	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	897	-	897	-	-	-	-	-	-
Actifs	5 631	-	5 442	-	3	-	16	-	170
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 819)	-	(3 819)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	(1 470)	-	(1 470)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(5 289)	-	(5 289)	-	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	342	-	153	-	3	-	16	-	170

27.6. Gestion du risque sur les matières premières

L'essentiel des matières premières achetées par le Groupe a déjà été modifié et inclus dans des pièces détachées. Pour les autres matières premières, le Groupe inclut dans les contrats clients une clause d'ajustement de prix, de telle sorte que le Groupe ne connaisse qu'une exposition limitée à la variation des prix des matières premières.

Note 28. Autres passifs opérationnels courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014*
Dettes de personnel	419	1 161
Impôt sur les sociétés	32	96
Autres taxes	105	493
Produits constatés d'avance	11	119
Autres dettes	389	1 079
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	1 360	295
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet de couverture	176	350
AUTRES PASSIFS OPÉRATIONNELS COURANTS	2 492	3 593

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

Les dérivés gérés centralement par Alstom Holdings, y compris les couvertures de change opérationnelles du périmètre Energie, ne sont pas comptabilisées comme des actifs et des passifs disponibles à la vente alors même que la réévaluation des éléments couverts en devise étrangère du périmètre Energie sont comptabilisés en actifs et passifs disponibles à la vente (dans les rubriques « autres actifs courants » et « autres passifs courant » du bilan des activités Energie figurant en Note 4).

Note 29. Frais de personnel et effectifs

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2015	31 mars 2014*
Frais de personnel	1 237	4 356
Charges sociales	379	1 117
Charges liées aux engagements de retraites et avantages assimilés (voir Note 25.7)	444	371
Coûts liés aux paiements fondés sur des actions (voir Note 23)	26	10
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	2 086	5 854

* Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014
Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice		
Ingénieurs et cadres	46 006	46 086
Autres employés	37 730	40 039
EFFECTIFS TOTAUX (1)	83 736	86 125

(1) Les effectifs n'incluent pas le personnel intérimaire

Les chiffres ci-dessus incluent le personnel des activités Energie, soit 57 888 personnes au 31 mars 2015.

Note 30. Passifs éventuels et contentieux**30.1. Passifs éventuels****Obligations commerciales**

Les obligations contractuelles du Groupe envers ses clients peuvent faire l'objet de garanties délivrées par des banques ou des sociétés d'assurance. Ces garanties peuvent couvrir aussi bien des passifs déjà inscrits au bilan que des passifs éventuels.

Au 31 mars 2015, le Groupe dispose, d'une part, d'une ligne syndiquée et confirmée de cautions et garanties de € 9,0 milliards pour une utilisation jusqu'au 27 juillet 2016 et, d'autre part, de lignes bilatérales non confirmées dans de nombreux pays pour un montant total de € 25,4 milliards.

Au 31 mars 2015, l'encours total des garanties sur contrats des activités poursuivies délivrées par les banques et les sociétés d'assurance s'élève à € 7,0 milliards (contre € 7,5 milliards au 31 mars 2014).

L'encours disponible pour émission au titre de la ligne syndiquée s'élève à € 2,0 milliards au 31 mars 2015 (contre € 2,0 milliards au 31 mars 2014). L'encours disponible pour émissions au titre des lignes bilatérales s'élève à € 13,0 milliards. Les émissions au titre de la ligne de garanties syndiquées sont soumises à certains critères financiers, basés sur les données consolidées du Groupe. Au 31 mars 2015, Alstom calcule les critères financiers avant les reclassements au bilan et au compte de résultat requis par IFRS 5 (c'est-à-dire en considérant à la fois les activités poursuivies et non poursuivies au sens d'IFRS 5).

Les indicateurs clés du Groupe utilisés pour calculer les critères financiers sont détaillés dans la Note 27.5.

Financement des ventes

Le Groupe a délivré, jusqu'en 2003, des garanties à des institutions financières ayant accordé des financements à des clients du Groupe, acheteurs d'équipements ferroviaires.

Au 31 mars 2015, les garanties octroyées au titre du financement des ventes concernent des garanties données dans le cadre d'une location de longue durée de trains et d'équipements connexes exploités par London Underground Limited (Northern Line) et s'élèvent à £ 177 millions (soit une contre-valeur de € 244 millions au 31 mars 2015 et € 214 millions au 31 mars 2014).

Si la société exploitante, London Underground Limited, décide de ne pas poursuivre le contrat de location au-delà de 2017 et de restituer les trains, le Groupe a garanti aux bailleurs une valeur de

reprise minimale des rames et équipements connexes en 2017 de € 177 millions, nette du paiement de € 15 millions exigible de la société exploitante en cas de non-extension du contrat. Cet engagement de € 177 millions fait partie de la dette de € 365 millions sur contrats de location à long terme (voir Note 26).

30.2. Contentieux

Comme indiqué dans la Note 1, dans le cadre de l'opération envisagée de cession des activités Energie d'Alstom à General Electric, General Electric s'est engagé à supporter tous les passifs et risques associés exclusivement ou de manière prédominante à ces activités. Ceci ne s'applique pas à l'accord conclu avec le Département américain de la Justice le 22 décembre 2014 dont il est fait mention ci-après.

Contentieux dans le cadre des activités courantes du Groupe

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs contentieux, principalement liés à des contrats. Ces procédures, qui concernent souvent des demandes d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquentes dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets à long terme importants. Dans certains cas, les montants au titre de ces procédures contentieuses, qui peuvent être significatifs, sont réclamés au Groupe, et parfois, au Groupe solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortiums.

Certaines actions judiciaires engagées contre le Groupe ne font pas l'objet d'une demande d'indemnisation chiffrée au début de la procédure. Les montants retenus au titre de ces litiges sont pris en compte dans l'estimation de la marge à terminaison en cas de contrats en cours ou inclus dans les provisions et les autres passifs courants en cas de contrats terminés, lorsqu'ils sont jugés correspondre à une estimation fiable de passifs probables. Les coûts définitifs peuvent excéder le montant des provisions du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Autres contentieux

- **Amiante**

Certaines filiales du Groupe font l'objet de procédures civiles relatives à l'utilisation de l'amiante en France, essentiellement, ainsi qu'aux Etats-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni. En France, ces procédures sont engagées par certains de leurs employés ou anciens employés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante, en vue d'obtenir une décision leur permettant de recevoir une indemnisation complémentaire de la part des caisses de Sécurité

Sociale. D'autre part, des salariés et anciens salariés du Groupe non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante ont intenté des actions judiciaires devant les tribunaux français en vue d'obtenir l'indemnisation de préjudices ayant pour origine leur exposition prétendue à l'amiante, dont le préjudice spécifique d'anxiété.

Le Groupe estime que les cas où il aurait à supporter les conséquences financières de telles procédures ne constituent pas un risque significatif. Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante ne puisse être prévue avec une certitude raisonnable, le Groupe considère que celles-ci ne devraient pas avoir d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière.

- **Allégations de pratiques anti-concurrentielles**

Equipements GIS

En avril 2006, à la suite d'investigations commencées en 2004, la Commission européenne a engagé une procédure contre Alstom ainsi qu'un certain nombre d'autres sociétés, sur le fondement d'allégations de pratiques anticoncurrentielles concernant la vente d'appareillages de commutation à isolation gazeuse (« équipements GIS ») produits par l'ancien Secteur Transmission & Distribution d'Alstom cédé à Areva en janvier 2004.

Le 24 janvier 2007, la Commission européenne a condamné Alstom à verser une amende de € 65 millions, dont € 53 millions conjointement et solidairement avec Areva T&D (renommée depuis Alstom Grid). Le 3 mars 2011, le Tribunal de l'Union européenne a réduit le montant de l'amende infligée à Alstom à € 58,5 millions. La Cour de Justice de l'Union européenne a rendu sa décision finale le 10 avril 2014. Le montant de l'amende réduite a été confirmée, ce qui, en y ajoutant les intérêts de retard dus, porte le montant total payé par Alstom à € 79,3 millions.

L'action civile entamée par National Grid en 2008 devant la Cour de Londres (High Court of Justice) à la suite de la décision de la Commission européenne de 2007, aux fins d'obtention de dommages et intérêts, a donné lieu à un accord transactionnel définitif en juin 2014. Deux autres actions civiles introduites en mai et septembre 2010 sont en cours devant des juridictions nationales pour un montant global d'environ € 32 millions.

Le 16 septembre 2013, l'autorité israélienne de concurrence a rendu une décision mettant en cause la responsabilité d'Alstom et d'autres sociétés dans le cadre d'une allégation d'entente anticoncurrentielle sur le marché israélien des équipements GIS. Cette décision n'impose le paiement d'aucune amende de la part d'Alstom. Alstom a fait appel de la décision en octobre 2014. A la suite de cette décision, la société nationale de distribution de l'électricité Israélienne a introduit en décembre 2013 une action civile contre les membres de l'entente alléguée pour un

montant de NIS 3,8 milliards (soit environ € 800 millions). Alstom a soumis ses arguments en défense. Deux actions de groupe pour des montants respectifs de NIS 2 milliards (soit environ € 400 millions) et NIS 2,8 milliards (soit environ € 600 millions) ont également été engagées contre les membres de l'entente alléguée pour des dommages résultant de prix prétendument plus élevés. Alstom conteste vigoureusement ces actions sur le fond et estime avoir de bons arguments dans le cadre de ces procédures.

Transformateurs de puissance

Le 20 novembre 2008, la Commission européenne a envoyé une communication de griefs à un certain nombre de fabricants de transformateurs électriques, dont Alstom, portant sur des allégations de pratiques anticoncurrentielles. Alstom a contesté la matérialité des faits allégués. Le 7 octobre 2009, Alstom a été condamné par la Commission européenne à payer une amende de € 16,5 millions, dont € 13,5 millions conjointement et solidairement avec Areva T&D (renommée depuis Alstom Grid). Le 27 novembre 2014, le Tribunal a décidé de maintenir uniquement la condamnation à l'égard d'Alstom Grid d'un montant de € 13,5 millions. Compte tenu des intérêts de retard, le montant total payé par Alstom en janvier 2015 s'est élevé à € 15,5 millions.

Activités de Transport au Brésil

En juillet 2013, l'autorité brésilienne de la concurrence (« CADE ») a perquisitionné plusieurs sociétés engagées dans les activités de transport au Brésil, dont la filiale d'Alstom Transport, à la suite d'allégations de pratiques anticoncurrentielles et de paiements illicites. Après une phase d'enquête préliminaire, CADE a notifié en mars 2014 l'ouverture d'une procédure administrative à l'encontre de plusieurs sociétés dont la filiale brésilienne d'Alstom Transport et de certains employés d'Alstom (actuels et anciens). Alstom Transport coopère avec CADE. Les sanctions envisageables au Brésil en cas de pratiques anticoncurrentielles avérées incluent des amendes, des sanctions pénales et une exclusion temporaire des marchés publics. Des sanctions civiles sont également possibles. Cette procédure est dans une phase préliminaire. Des employés d'Alstom (actuels et anciens) font également l'objet de poursuites pénales engagées en décembre 2014 par le procureur public de l'Etat de Sao Paulo dans le cadre de projets liés aux activités de transport faisant l'objet de la procédure de CADE.

En décembre 2014, le procureur public de l'Etat Sao Paulo a intenté une action judiciaire portant sur des allégations de pratiques anticoncurrentielles concernant un projet de maintenance de trains au Brésil qui fait également l'objet de procédures administratives depuis 2013.

Allégations de paiements illicites

Certaines sociétés du Groupe et/ou certains employés du Groupe (actuels et anciens) font actuellement l'objet d'enquêtes et/ou de procédures par des autorités judiciaires ou

administratives (notamment au Brésil, au Royaume-Uni et en France) ou par des institutions financières internationales concernant des allégations de paiement illicites dans certains pays.

Le Groupe coopère avec les différentes autorités ou institutions concernées dans le cadre de l'ensemble de ces enquêtes ou procédures. Celles-ci peuvent se traduire par des sanctions pénales, notamment des amendes infligées au Groupe qui peuvent être significatives, l'exclusion de filiales du Groupe des procédures d'appels d'offres et peuvent engendrer des actions civiles.

Au Brésil, des actifs de deux filiales du Groupe ainsi que les actions de ces sociétés, ont été gelés suite à une décision préliminaire émise en février 2015 pour un montant de BRL 287 millions (environ € 80 millions) en relation avec une procédure en cours concernant un projet relatif à des activités Energie datant des années 1990. Le Procureur de l'Etat de Sao Paulo a initié en mai 2014 une action à l'encontre d'une filiale du Groupe au Brésil et de plusieurs autres sociétés, pour un montant total d'environ € 800 millions hors pénalités éventuelles, concernant un projet relatif à des activités de transport. Les filiales se défendent face à ces actions.

Alstom a conclu le 22 décembre 2014 un accord avec le Département américain de la justice (DOJ) afin de mettre un terme à l'enquête initiée aux Etats-Unis depuis 2010 sur des filiales du Groupe concernant des allégations de violations potentielles du Foreign Corrupt Practices Act (FCPA). Deux filiales américaines, Alstom Power Inc. et Alstom Grid Inc. (anciennement Alstom T&D Inc.), ont accepté un accord de poursuites différées (deferred prosecution agreements) avec le DOJ relatif aux accusations de violation du FCPA; si ces deux filiales américaines respectent les termes de leur accord, les poursuites pénales seront abandonnées au bout de trois ans. Une autre filiale d'Alstom, Alstom Network Schweiz AG (anciennement Alstom Prom AG), a accepté de plaider coupable de violation des règles anti-corruption du FCPA. En conséquence, la société mère du Groupe, Alstom S.A., a accepté de plaider coupable de non-respect des dispositions du FCPA en matière de tenue des livres comptables et de contrôle interne et de payer une amende d'environ 772 millions de dollars. L'accord avec le DOJ a par ailleurs stipulé qu'aucune partie de l'amende ne pourra être transférée à General Electric dans le cadre de la cession envisagée des activités Energie d'Alstom. Les accords de plaider coupable conclus avec le DOJ sont soumis à l'approbation de la juridiction américaine compétente. Il est prévu que le paiement de l'amende intervienne dix jours après l'entrée en vigueur du jugement et de la décision rendue, sur la base de cette approbation. La décision est actuellement prévue en juin 2015, calendrier qui pourrait être reporté par la juridiction.

Au Royaume-Uni, le Serious Fraud Office (SFO) a ouvert des enquêtes en 2010. Au cours de l'exercice 2014/15, le SFO a engagé trois poursuites pénales à l'encontre d'entités du Groupe et de certains employés actuels et anciens concernant des projets situés en Pologne, en Tunisie, en Inde et en Hongrie relatifs aux activités de transport, et en Lituanie pour un projet relatif à des

activités Energie. Ces procédures sont dans des phases préliminaires et le Groupe n'est pas à ce stade en mesure d'en prédire les conséquences.

La Banque Mondiale et Alstom ont conclu un accord de règlement négocié le 21 février 2012. Dans le cadre de cet accord, la Banque Mondiale a annoncé l'exclusion d'ALSTOM Hydro France et ALSTOM Network Schweiz AG (Suisse) ainsi que leurs filiales des procédures de marchés publics financées par la Banque Mondiale, pour une période de trois ans qui a pris fin le 21 février 2015. La Banque mondiale a en effet considéré qu'Alstom avait mis en place un programme de conformité au sein du Groupe qui respecte les principes requis par les directives en matière de conformité et d'intégrité de la Banque mondiale et avait satisfait à toutes les autres conditions de l'accord de règlement négocié en février 2012.

- **Centrale au lignite de Maritza**

En 2006, AES a attribué à Alstom un contrat pour la construction d'une centrale au lignite à Maritza en Bulgarie. Durant l'exécution du contrat, Alstom a subi des retards et interruptions de travaux dus pour l'essentiel à la défektivité du lignite fourni par AES. En février et mars 2011, AES a appelé les garanties bancaires et résilié le contrat. Une procédure d'arbitrage initiée par Alstom a donné lieu à un accord transactionnel définitif intervenu entre les parties le 22 décembre 2014.

- **Métro de la ville de Budapest**

En 2006, BKV a attribué à Alstom un contrat pour livrer des trains pour deux lignes de la ville de Budapest. Durant l'exécution du contrat, Alstom a subi des retards essentiellement imputables à des modifications de qualifications techniques demandées par BKV et au refus par l'organisme hongrois « NKH » de délivrer en 2010 l'homologation définitive des trains (en août 2007, le NKH avait délivré un agrément préliminaire). Le 19 octobre 2010, BKV a résilié le contrat et appelé les garanties bancaires. En juillet 2011, les parties sont convenues de la remise en vigueur du contrat et de la suspension de la procédure d'arbitrage initiée en janvier 2011 par Alstom. L'homologation définitive des trains a été obtenue en juillet 2012. La procédure d'arbitrage a repris le 17 décembre 2012 et se trouve en phase d'expertises des dommages réclamés par les parties.

- **Infrastructures ferroviaires CR-1 Marmaray – Turquie**

En mars 2007, le Ministère Turc des Transports (DLH) a attribué le contrat de modernisation d'environ 75 km d'infrastructures ferroviaires dans la région d'Istanbul, connu sous le nom de « Marmaray Commuter Rail Project (CR-1)», au consortium Alstom Dogus Marubeni (AMD) dont est membre la principale filiale française d'Alstom Transport. Ce projet, qui incluait des travaux de tunnel ferroviaire transcontinental sous le Bosphore, a subi d'importants retards essentiellement imputables à des difficultés de mise à disposition du site de construction par DLH. Le consortium

AMD a de ce fait résilié le contrat en 2010, décision contestée par DLH qui a alors appelé les garanties bancaires émises par le consortium à hauteur d'un montant d'environ € 80 millions. A la suite d'injonctions, le paiement de ces garanties bancaires a été interdit et le consortium AMD a immédiatement initié une procédure d'arbitrage en vue de régler le litige au fond. Le tribunal arbitral a décidé en décembre 2014 que le contrat devait être considéré comme résilié par application du droit turc et a autorisé les parties à produire leurs réclamations respectives pour les dommages résultant de cette résiliation. La procédure d'arbitrage est désormais en phase d'évaluation des dommages.

- **Signalisation du métro de Sao Paolo – Brésil**

En juillet 2008, la société du métro de Sao Paolo (CMSP) a attribué à la filiale d'Alstom Transport au Brésil un contrat pour l'installation des systèmes de signalisation des lignes 1, 2 et 3 du métro de Sao Paolo. La réalisation du projet a subi des retards importants dont les causes sont contestées par les parties, chaque partie en attribuant l'origine à l'autre. CMSP ayant appliqué des pénalités de retard et refusé d'accorder aussi bien des extensions de délais que des compensations financières, la filiale d'Alstom Transport au Brésil a porté ses réclamations devant un tribunal arbitral. Cette procédure se poursuit.

- **Trains régionaux Minuetto & Trains à grande vitesse Pendolino – Italie**

La filiale d'Alstom Transport en Italie est engagée dans deux procédures contentieuses avec la société de chemins de fer italienne Trenitalia, l'une liée à un contrat de fourniture de trains régionaux Minuetto attribué en 2001, l'autre à un contrat de fourniture de rames de trains à grande vitesse Pendolino attribué en 2004. Chacun de ces contrats a subi des problèmes techniques ainsi que des retards conduisant la société Trenitalia à appliquer des pénalités de retards et des rétentions de paiement. Les parties étant en désaccord sur l'origine des défaillances techniques, les causes des retards survenus et les responsabilités y afférentes, les différends relatifs à ces contrats ont été portés devant les tribunaux italiens en 2010 et 2011 respectivement. Ces procédures se poursuivent.

Il n'y a pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Note 31. Engagements de location

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Échéance des redevances		
		Inférieure à 1 an	de 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Location de longue durée (**)	423	62	361	-
Locations financement	85	17	52	16
Locations simples	471	96	275	100
TOTAL AU 31 MARS 2015	980	175	688	117
Location de longue durée (**)	425	53	140	232
Locations financement	106	21	67	18
Locations simples	859	179	495	185
TOTAL AU 31 MARS 2014*	1 390	253	702	435

(*) Montants retraités comme mentionné dans la Note 3 « Comparabilité » suite à la première application d'IFRS 11

(**) Engagement afférent à un contrat de location des trains et équipements connexes (voir Note 26) avec les intérêts à payer.

Les mouvements entre le 31 mars 2014 et 31 mars 2015 proviennent principalement du reclassement des activités Energie en « actifs destinés à la vente » pour un montant de € 345,8 millions.

Note 32. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes au titre des deux derniers exercices ont été les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Year ended 31 March 2015				Year ended 31 March 2014			
	PricewaterhouseCoopers		Mazars		PricewaterhouseCoopers		Mazars	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	10,3	87%	7,0	80%	11,1	87%	7,5	85%
. Alstom SA	1,2	10%	0,7	8%	1,3	10%	1	11%
. Entités intégrées globalement	9,1	77%	6,3	72%	9,8	77%	6,5	74%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	1,1	9%	1,7	20%	0,5	4%	1,2	14%
. Alstom SA	0,7	5%	0,3	3%	0,2	1%	-	-
. Entités intégrées globalement	0,4	4%	1,4	16%	0,3	3%	1,2	14%
Sous-total	11,4	96%	8,7	99%	11,6	91%	8,7	99%
AUTRES PRESTATIONS								
Juridique, fiscal, social (1)	0,5	4%	0,1	1%	0,5	4%	0,1	1%
Autres prestations (2)	-	-	-	-	0,6	5%	-	-
Sous-total	0,5	4%	0,1	1%	1,1	9%	0,1	1%
Total	11,9	100%	8,8	100%	12,7	100%	8,8	100%

(1) Assistance fiscale rendue en dehors de la France permettant aux filiales étrangères du Groupe de répondre à certaines obligations déclaratives locales.

(2) Conseil dans le domaine de la « Recherche et Développement », notamment en matière de gestion de projet, au Royaume-Uni.

Note 33. Parties liées

Le Groupe a identifié les parties liées suivantes:

- les actionnaires du Groupe ;
- les coentreprises et sociétés associées ;
- les principaux dirigeants

33.1. Actionnaires du Groupe

Bouygues, société française cotée à la Bourse de Paris, est le principal actionnaire du Groupe détenant plus de 5 % du capital de la société mère. Au 31 mars 2015, Bouygues détient 29,3 % du capital et des droits de vote.

Bouygues et Alstom sont impliqués dans divers contrats qui font partie du cours normal de l'activité (ex : contrats de téléphonie, contrats de construction). Ces relations d'affaires sont faites à des conditions normales de marché. Ces flux d'exploitation ne sont pas significatifs aux bornes du Groupe.

33.2. Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés sur lesquelles Alstom exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles Alstom exerce un contrôle conjoint. Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2015		Au 31 mars 2015	
	Produits	Charges	Créances	Dettes
Coentreprises	118	-	63	1
Entités associées	2	-	-	-

33.3. Montant comptabilisé en charge au titre des rémunérations et autres avantages accordés aux principaux dirigeants

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Comité exécutif au cours de l'exercice.

<i>(en milliers d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2015	31 mars 2014
Rémunérations *	8,136	7,229
Rémunération fixe	4,752	4,659
Rémunération variable	3,384	2,570
Engagements de retraite et avantages assimilés	3,694	3,082
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	3,558	2,938
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	136	144
Autres engagements de retraite	-	-
Autres avantages	3,304	1,133
Avantages en nature	209	207
Paiements fondés sur des actions (1)	3,095	926
TOTAL	15,134	11,444

* N'incluent pas les charges sociales (€ 2 080 milliers au 31 mars 2015 et € 3 160 milliers au 31 mars 2014) ni les éléments conditionnés à la réalisation de la transaction avec General Electric et qui pourraient rester à la charge du Groupe, notamment la rémunération conditionnelle exceptionnelle du Président Directeur Général décidée le 4 Novembre 2014 consistant en la contre-valeur de 150.000 actions appréciées sur la base du cours de bourse à la date de réalisation de l'opération et faisant l'objet d'une provision pour un montant de € 2 771 milliers au 31 mars 2015.

(1) Charge enregistrée dans le compte de résultat au titre des plans d'options de souscription d'actions et de remise d'actions de performance.

Note 34. Evènements postérieurs à la clôture

Le groupe n'a pas identifié d'événement postérieur à la clôture qui devrait être mentionné dans les notes aux états financiers.

Note 35. Principales sociétés du périmètre de consolidation

Sont énumérées ci-après les principales sociétés du Groupe répondant aux critères suivants : principales sociétés holdings et/ou chiffre d'affaires supérieur à € 40 millions pour les activités poursuivies et € 80 millions pour les activités non-poursuivies au 31 mars 2015.

La liste complète des sociétés consolidées est disponible sur demande au Siège du groupe.

- Activités poursuivies**

Sociétés	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
Société mère			
ALSTOM SA	France		Société mère
Sociétés Holdings			
ALSTOM Southern Africa Holdings (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100%	Intégration globale
ALSTOM Espana IB, S.L.	Espagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Holding US Inc.	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Holdings	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Holdings SA	France	100%	Intégration globale
ALSTOM T20	France	100%	Intégration globale
ALSTOM S.p.A.	Italie	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Holdings BV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport China Holding BV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport UK (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
Sociétés Opérationnelles			
GIBELA RAIL TRANSPORT CONSORTIUM (Pty) Ltd	Afrique du Sud	61%	Intégration globale
ALSTOM Algérie Spa	Algérie	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Deutschland GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Australia (Pty) Ltd	Australie	100%	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100%	Intégration globale
ALSTOM Brasil Energia e Transporte Ltda	Brésil	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Canada Inc.	Canada	100%	Intégration globale
CASCO SIGNAL Ltd	Chine	49%	Mise en équivalence
ALSTOM Transporte, S.A.	Espagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc.	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Signaling Inc.	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Hong Kong Ltd	Hong-Kong	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport India Ltd	Inde	100%	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria S.p.A	Italie	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100%	Intégration globale
The breakers Investments B.V.(Transmashholding)	Pays-Bas	25%	Mise en équivalence
ALSTOM Transport SA Romania	Roumanie	93%	Intégration globale
ALSTOM Transport UK Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
ALSTOM NL Service Provision Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport (S) Pte Ltd	Singapour	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport AB	Suède	100%	Intégration globale

- **Activités non poursuivies**

Sociétés	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
Sociétés Holdings			
ALSTOM SA Thermal Holdings (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100%	Intégration globale
ALSTOM Power AG	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Australia Holdings Ltd	Australie	100%	Intégration globale
ALSTOM (China) Investment Co.,Ltd	Chine	100%	Intégration globale
ALSTOM Inc.	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Renewable Holding France	France	100%	Intégration globale
GRID Equipments Limited	Inde	100%	Intégration globale
ALSTOM BV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Holding BV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM Renewable Holding BV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM Finance BV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
ALSTOM Renewable UK (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
Sociétés Opérationnelles			
ALSTOM S&E Africa (Pty)	Afrique du Sud	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Service (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Systems GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Limited	Australie	100%	Intégration globale
ALSTOM Energias Renovaveis Ltda	Brésil	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Energia Ltda	Brésil	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Canada Inc	Canada	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Canada Inc	Canada	100%	Intégration globale
ALSTOM Hydro China Co Ltd	Chine	99%	Intégration globale
ALSTOM Technical Services (Shanghai) Co Ltd	Chine	100%	Intégration globale
ALSTOM Middle East FZE	Emirats Arabes Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Renovables Espana, S.L	Espagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Inc.	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Inc.	États-Unis	100%	Intégration globale
POWER SYSTEMS MFG, LLC	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Boilers US LLC	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Systems SA	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid SAS	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Service	France	100%	Intégration globale
COGELEX	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Hydro France	France	100%	Intégration globale
ALSTOM T&D India Ltd	Inde	75%	Intégration globale
ALSTOM India Ltd	Inde	69%	Intégration globale
ALSTOM Services Sdn Bhd	Malaisie	100%	Intégration globale
ALSTOM Mexicana S.A. de C.V.	Mexique	100%	Intégration globale
ALSTOM Power S.p.z.o.o	Pologne	100%	Intégration globale
ALSTOM Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Sweden AB	Suède	100%	Intégration globale
ALSTOM (Switzerland) Ltd	Suisse	100%	Intégration globale
ALSTOM Power O&M Ltd	Suisse	100%	Intégration globale
ALSTOM Renewable (Switzerland) Ltd	Suisse	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Enerji Endustrisi A.S.	Turquie	100%	Intégration globale
ALSTOM Hydro Venezuela, S.A.	Vénézuela	100%	Intégration globale